

hubem ploi.fr Les experts-comptables recrutent

La plateforme de l'emploi de l'Ordre a enregistré plus de 2400 CV et plus de 3000 offres



5400 cabinets équipés



LOGICIEL DE CAISSE CERTIFIÉ: AVEC CEGID SHOP, SOYEZ PRÊTS.

service en ligne sur votre plateforme digitale.

> Interface de caisse tactile accessible via un simple navigateur internet, le service caisse de Cegid Shop est la solution certifiée qui s'impose pour tous types de points de vente.

Cegid Shop arrive à point pour accompagner une clientèle en attente de solutions simples et rapides à mettre en œuvre face à l'échéance légale du 1er janvier 2018.

> Vos clients apprécieront sa simplicité d'utilisation et sa grande richesse de fonctionnalités, tant pour animer les ventes et fidéliser les clients que pour faciliter la gestion quotidienne.

Proposez à vos clients commerçants un nouveau > Cegid shop s'adapte a tout type de matériel (caisses tactiles, tablettes, PC ou Mac...) et gère les différents périphériques (imprimante, lecteur codes-barres, tiroir-caisse...).

Be-Services Quadratus, la nouvelle culture du partage

Proposez également via votre plateforme digitale les services en ligne : Comptabilité / Paie / Dématérialisation - Box / Publication / Devis-Facturation / Tableaux de bord.



Parc Club du Golf - Bât 27-29 - 350 av. Gauthier de la Lauzière CS80589 - 13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3





A votre rencontre, à votre écoute

a période estivale et le début de l'automne sont l'occasion pour les Conseils régionaux de l'ordre d'organiser leurs assemblées générales qui sont un moment important dans la vie de notre institution dont l'ancrage territorial est une force que de nombreuses autres professions nous envient.

Je remercie les équipes des Conseils régionaux de l'ordre de continuer à organiser, année après année, ces grands moments de confraternité.

Je serai présent à chacune de ces assemblées générales, dans nos 23 régions ordinales, car

il me semble important de rencontrer les consœurs et les confrères le plus directement possible pour les informer des dossiers d'actualité qui concernent notre profession et nos clients mais aussi pour leur présenter l'avancée des travaux du Conseil supérieur sur les engagements de la mandature.

C'est en effet dans les régions qu'il va falloir expliquer la réforme territoriale qui nous est imposée et les pistes de travail suivies par vos représentants pour conserver la proximité et la qualité de service de notre Ordre dans les territoires.

Notre démocratie professionnelle fonctionne bien, nous devons la faire vivre et la renforcer malgré l'accroissement des distances.



Notre démocratie professionnelle fonctionne bien, nous devons

la faire vivre et la renforcer malgré l'accroissement des distances.

C'est également en échangeant avec le plus grand nombre que nous pourrons nourrir nos travaux prospectifs visant à donner un nouvel élan à la profession. Les équipes du Conseil supérieur sont à l'œuvre depuis plusieurs semaines. Nous avons été élus pour guider la profession vers la croissance, j'expliquerai les options que nous avons retenues, à ce stade de notre réflexion, pour y parvenir.

Ces rendez-vous régionaux sont également l'occasion pour le Conseil supérieur de faire valoir la grande richesse du catalogue de

> services qu'il propose aux cabinets. Ces outils sont très souvent méconnus alors qu'ils pourraient rendre de nombreux services à nos cabinets en complément de ceux produits par les Conseils régionaux.

> Notre mandat est court, nous avons lancé de grands chantiers, j'ai à cœur de prendre le temps de les présenter au plus grand nombre, car j'ai la conviction qu'ils seront bénéfiques pour tous les cabinets.

> Je vous donne donc rendez-vous dans vos régions dans les prochaines semaines et vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

> > Charles-René Tandé

Président du Conseil supérieur



SOMMAIRE

- 3. ÉDITORIAL
- 6. EN BREF

8. 5 QUESTIONS À

5 questions aux experts-comptables: et si vous pensiez comme vos clients?

16. Action publique Prises de contact

et référencement de l'institution

17. VIE DE L'ORDRE

Le recours aux experts-comptables

- 18. 1er trimestre 2017: poursuite de la croissance dans les TPE-PME
- 20. Les cabinets sur les réseaux sociaux : avantages et développement
- 22. Vivatech: l'Ordre et la Compagnie en accélérateurs de croissance
- 24. Pourquoi adhérer au Club développement durable?
- 25. Moncabinetchange.fr, un outil de conduite du changement personnalisé

50. A LIRE DANS LA RFC

Le financement des entreprises

10. FOCUS

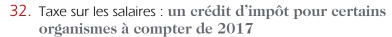
Les outils pratiques du 72^e Congrès

Les équipes du Conseil supérieur se sont mobilisées pour vous proposer, lors de ce congrès, une sélection d'ouvrages de produits et services qui vous permettront d'approfondir, notamment, les sujets proposés lors des Conférences et des Essentiels. Une sélection à ne manguer sous aucun prétexte!



EXERCICE PROFESSIONNEL

- 26. Mise en œuvre du dispositif LAB au sein de la profession : résultats de l'enquête
- 28. Le point sur la nouvelle convention d'assurance chômage
- 29. Programme de travail du Gouvernement pour rénover notre modèle social
- 30. Du contrat de prestation de services au prêt de main d'œuvre illicite : les points de vigilance



- 34. Les comptes de campagne des élections législatives des 11 et 18 juin
- 35. Points de vigilance sur les comptes de campagne : épisode 2!



- 39. L'Expert en poche édition grand public
- 40. 10 ans après... Révision des DCG, DSCG, DEC
- 43. Vous préparez votre mémoire ? Utilisez Bibliotique!



p. 20

p. 8



actus des régions

44. Poitou-Charentes-Vendée - 46. Corse - 48. Paris Ile-de-France



Revue mensuelle de l'ordre des experts-comptables éditée par Experts-Comptables Services • 19, rue Cognacq-Jay 75341
Paris cedex 07 • Tel. 01 44 15 60 00 • Fax 01 44 15 90 05 • Tirage : 29 800 exemplaires • Directeur de la publication : CharlesRené Tandé, président • Directeur délégué de la publication : Olivier Salamito, secrétaire général • Rédacteur en chef : Bruno
Le Besnerais, président du comité pilotage des satellites • Rédacteurs en chef adjoints : Philippe Sauveplane, René Keravel, •
Comité de rédaction : F. Balden, A. Delemer, B. Delmotte, A. Fages, E. Ferdjallah-Cherel, A. Le Berre, J. Liziard, Pierre-Alain Millot, A.
Régie de la publicité : APAR - Tél. 01 41 49 02 90 • Impression : Imp. Fabréque • Saint-Yricix – Limoges – Paris • Dépôt légal : Juillet-août 2017 • Abonnements • (non-membres de l'Ordre)
• France et étranger 93,76 € • supplément avion 44,21 € • Agences - 33 % • Ets d'enseignement - 50 % règlement à l'ordre d'Experts Comptables Services • Liste des annonceurs • Quadratus
2* de couv. • ACD p. 4 • Agiris p.7 • Les Déménageurs Bretons p. 19 • Lendix p. 23 • Intuit p. 36-37 • Revue Fiduciaire p. 39 • Ibiza p. 42 • CSOEC 3* de couv. • Alptis 4* de couv.



En bref

Soirée du 14 juin : entre les deux tours des élections législatives



Charles René Tandé, président du Conseil supérieur, a ouvert cette réunion en soulignant la participation active des experts-comptables à la vie politique au travers d'une situation étonnante qui fait réfléchir sur l'engagement politique par opposition au succès d'une « marque ».

Denys Pouillard, directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, a lancé le débat, qui a été développé au travers de quatre séquences interactives, sur le décryptage du premier tour et des résultats : poids des partis, problème de l'importance grandissante de l'abstention (plus de la moitié des électeurs), de la légitimité de la représentation de l'Assemblée des députés, de la présidentialisation de la gouvernance

L'analyse des statistiques a montré une base électorale très faible, résultante de l'aboutissement d'un phénomène engagé depuis 15 ans, l'effondrement des grands partis et particulièrement de celui du président sortant. L'année électorale, ouverte avec les primaires, a fait revenir les électeurs six fois devant les urnes et a épuisé la volonté de participer. On assiste à un très grand renouvellement de l'assemblée. Pierre Poujade en 1956 disait déjà « sortons les sortants ». L'histoire se répète et le suffrage universel aura finalement

Françoise Boisvert de Pédro représentant Lucie Desblancs, présidente de la commission Secteur public, a clôturé le débat.

Cette soirée a mis fin à la réunion-débat de la soirée du 9 mai organisée avec le Comité Carnot (Cf Sic 363 de mai 2017)

Save the date « Les provisions : réglementations comptable/fiscale, je t'aime moi non plus »

Le Club fiscal des experts-comptables organise, le 12 septembre prochain de 14h30 à 17h dans les Salons Hoche (Paris 8°), une conférence sur le thème « Les provisions : réglementations comptable/fiscale, je t'aime moi non plus ». Cette conférence, animée par des intervenants du Club fiscal ainsi que par un représentant de l'ANC, de la DGFiP et un conseiller d'Etat, sera l'occasion d'approcher les solutions de nature à améliorer, autant que faire se peut, la convergence entre les règles comptables et fiscales en matière de provisions, notamment dans le cadre du programme de travail de l'ANC pour 2017.



Soirée festive exceptionnelle – le jeudi 28 septembre à 20h -Lille Grand Palais



Profitez d'un concert acoustique privé de Pascal Obispo qui interprétera des chansons de son répertoire, mais également des chansons qu'il a composées pour d'autres artistes.

Le spectacle sera suivi d'un cocktail dînatoire dansant.

Cette soirée inoubliable se déroulera dans le cadre du 72^e Congrès de l'Ordre, pour y participer, inscrivez-vous en ligne : https://congres.experts-comptables.com



Loi Copé-Zimmermann : l'heure du bilan au 15 juin 2017

Promulguée en janvier 2011, la loi Copé-Zimmermann, visant à une représentation équilibrée des femmes et hommes au plus haut niveau, impose aux grandes entreprises de constituer leur conseil d'administration d'au moins 40% de femmes. Elle s'applique aux sociétés cotées mais aussi à celles composées de plus de 500 salariés et comptabilisant au moins 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

En promouvant le leadership des femmes dans les conseils d'administration, il s'agit de répondre à des enjeux d'égalité, faire bénéficier la gouvernance des entreprises des effets positifs de la mixité, notamment sur les processus de décision et mettre en visibilité des profils exceptionnels qui stimulent l'ambition des femmes à tout niveau de l'organisation.

L'Association des femmes experts-comptables, présidée par Françoise Savés, en partenariat avec Telescop, a dressé un bilan sur la place des femmes dans les conseils d'administration au 15 juin 2017.



Retrouvez le communiqué de presse de l'association Afeca





Faites les bons choix pour construire demain!

Pour répondre aux enjeux de votre cabinet d'expertise comptable, AGIRIS vous présente sa nouvelle gamme de production AGIRIS CONNECT.

Faites le choix d'une véritable usine digitale et d'un nouveau service conçu comme votre allié au quotidien: Mon Coach AGIRIS.

AGIRIS CONNECT

Usine digitale

Mon Coach AGIRIS

www.agiris.fr



////////////// recommande les logiciels **@ic** /////////////



ISAGRI - SAS AU CAPITAL DE 5 100 000 EUROS - 327 733 432 RCS BEAUVAIS

AVENUE DES CENSIVES - TILLÉ - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS CEDEX

En 2016, le Conseil supérieur a réalisé, en collaboration avec TNS Sofres. une enquête auprès d'entreprises et d'associations clientes et non-clientes, dont vous trouverez les premiers résultats relatifs au taux de recours à la profession dans ce numéro de Sic à la page 17. Interroger le marché de la profession c'est bien ; confronter les résultats avec la perception de la profession c'est encore mieux!



5 questions

aux experts-comptables: et si vous pensiez comme vos clients?

lus simplement, savez-vous ce que pensent vos clients? Connaissez-vous les attentes du marché ? En d'autres termes, vous êtes-vous déjà mis à la place de vos clients pour connaître leurs besoins et leur niveau de satisfaction avec vos services?

Profitez de ce numéro estival pour répondre aux questions suivantes et vous mettre dans la peau de vos clients, en flashant le QR code de cet article.

Les résultats comparés « clients/experts-comptables », (permettant de mesurer l'écart de perception en matière de satisfaction et d'attente client), seront présentés en exclusivité lors du 72e Congrès de l'Ordre à Lille.

Appréciation générale

Selon vous, quelle est la part des entreprises avant recours à un expert-comptable?

10 %
20 %
30 %
40 %
50 %
60 %
70 %
80 %
90 %
100 %

Selon vous, quelle note de 0 à 10 vos clients vous donnent-ils sur l'ensemble de vos prestations?

1/10
2/10
3/10
4/10
5/10
6/10
7/10
8/10
9/10
10/10



Attente des clients

Selon vous, quelles sont les prestations que vos clients attendent de vous ?

Plusieurs réponses possibles	Oui	Non
1. L'assistance et la recherche d'informations juridiques, fiscales, sociales		
2. La négociation de crédit avec un banquier		
3. Les conseils pour gérer votre patrimoine		
4. Les contentieux et le recouvrement clients		
5. L'aide à la gestion (tableaux de bord, calcul des coûts)		
6. Les relances clients		
7. L'aide au recrutement		
8. La négociation avec un fournisseur		
9. La facturation		
10. Les conseils en matière de développement durable		
11. L'export		
12. Le marketing et la communication		
13. La domiciliation		
14. La formation		
15. La gestion de votre trésorerie		
16. Le conseil informatique		
17. Aucun de ceux là		

Pour en savoir

Retrouvez les résultats de l'enquête dans l'ouvrage « Marchés de la profession comptable » sur

www.bibliordre.fr

Selon vous, quels services vos clients demandent à d'autres prestataires que vous ?

lusieurs réponses possibles	Oui	Non
Les conseils pour gérer votre patrimoine		
2. Les contentieux et le recouvrement clients		
3. L'assistance et la recherche d'informations juridiques, fiscales, sociales		
4. La négociation de crédit avec un banquier		
5. L'aide au recrutement		
6. Les relances clients		
7. La facturation		
8. La négociation avec un fournisseur		
9. Les conseils en matière de développement durable		
10. L'aide à la gestion (tableaux de bord, calcul des coûts)		
11. L'export		
12. Le marketing et la communication		
13. Aucun de ceux là		

Accédez à l'enquête en ligne

Pour quelles raisons pensez-vous que vos clients ont confié ces services à un autre prestataire ? Plusieurs réponses possibles

	Oui	Non
1. Vous ne lui avez jamais proposé de telles prestations		
2. Il ne sait pas que vous réalisez ce genre de missions		
3. Il préfère diversifier ses prestataires		
4. Il connaît un spécialiste en qui il a plus confiance		
5. Autre(s)		



http://enquetes. experts-comptables.com

Les outils pratiques du **72**^e **Congrès**

Les équipes du Conseil supérieur se sont mobilisées pour vous proposer, lors de ce congrès, une sélection d'ouvrages de produits et services qui vous permettront d'approfondir, notamment, les sujets proposés lors des Conférences et des Essentiels. Une sélection à ne manquer sous aucun prétexte!

Savoir être : d'une équipe active à une équipe proactive





Améliorer la performance du cabinet

Ouvrage pour comprendre comment améliorer la performance du cabinet par la mise en œuvre des normes professionnelles.

Si la performance passe nécessairement par un respect approprié des normes professionnelles, elle implique aussi d'autres dimensions telles que: l'optimisation des process (réduction des pertes de temps et des travaux inutiles, accélération des flux, etc.), la mise en place d'objectifs, la création de valeur pour les

clients ou encore l'amélioration permanente.

Ces différentes dimensions, souvent mal connues des cabinets, sont présentées, analysées et illustrées d'exemples dans cet ouvrage truffé d'astuces, d'expériences et de cas concrets rencontrés sur le terrain dans des cabinets de toutes tailles.

En outre, grâce à cet ouvrage, le cabinet sera prêt à obtenir la reconnaissance officielle de son efficacité par la certification ISO 9001.





Des outils et diagnostics pour vous permettre d'identifier rapidement vos forces et faiblesses et vous accompagner dans votre démarche de changement

www.conseil-sup-services.com







Le CFPC vous propose trois séminaires :

- ► Maîtriser les fondamentaux du management au quotidien
- ▶ Développer vos champs de mission : former, recruter, co-traiter, sous-traiter... Quelles stratégies ?





Savoir faire : d'une organisation traditionnelle à une organisation orientée conseil





Intelligence économique : du diagnostic à la mise en place de la mission

Ce quide pratique a pour objectif:

- d'apporter les connaissances essentielles en matière d'intelligence économique;
- ► de présenter précisément le concept des « big data » ;
- ▶ de donner envie d'approfondir sur cette thématique en consultant les outils développés par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Ces derniers sont disponibles en téléchargement sur le site de l'Ordre;
- ▶ de faire connaître les contacts utiles en matière d'intelligence économique.



Analyses sectorielles

Les Analyses Sectorielles TPE présentent, sous forme de synthèse, l'environnement économique, concurrentiel, financier et réglementaire des principales professions relevant du régime fiscal des Bénéfices Industriels Commerciaux (BIC).

24 secteurs d'activité passés au crible : Administration de biens / Agences immobilières • Agence de voyages Antiquités / brocante • Bijouterie • Boucherie / Charcuterie / Traiteur • Boulangerie/Pâtisserie • Café Tabac Presse • Coiffure • Electricité /

Plomberie • Épicerie / Supérette • Fleuriste • Garage • Hôtellerie de plein air • Hôtellerie traditionnelle • Librairie / Papeterie • Loueur en meublés / Chambre d'hôtes / Gîtes • Maçonnerie • Maison de retraite • Marchand de biens • Optique • Pharmacie • Prêt-à-porter • Restaurant • Transport sanitaire de personnes





Un site dédié aux ressources pour accompagner le cabinet dans sa transition numérique et dans le conseil de ses clients.



www.capsurlenumerique.fr



Image PME, Base de données statistiques de la profession, est un instrument d'analyse, de performance et de benchmark en temps réel des petites et moyennes entreprises.



www.imagepme.fr







Le CFPC vous propose trois séminaires :

- ▶ L'obligation de conseil du cabinet : 15-20 questions à maîtriser
- ► Loi Macron : impacts pour vos clients
- ► Créez et gérez votre activité conseil



Savoir faire : d'une organisation traditionnelle à une organisation orientée conseil





Exercice professionnel et déontologie

Pour éclairer les professionnels sur leurs droits et leurs obligations
Associé au recueil « Réglementation de l'expertise comptable », cet ouvrage apporte aux professionnels tous les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions conformément aux textes.





Périmètre et missions

Cet ouvrage fait le point sur les conditions d'exercice de l'activité d'expertise comptable et les missions ouvertes aux professionnels à la suite de l'adoption de la loi Macron du 6 août 2015.

Il vise à éclairer les professionnels sur les modalités d'exercice qui leur sont désormais autorisées et celles qui pourraient leur être ouvertes dans un avenir proche, avec les dernières modifications des textes attendues.



Maîtriser son obligation de conseil en matière fiscale

Défaut de conseil, manquement au devoir de conseil, non-respect de l'obligation de conseil... C'est depuis de nombreuses années maintenant l'une des premières causes de sinistralité de la profession.

En s'appuyant sur les décisions jurisprudentielles, cet ouvrage fait le point sur l'obligation de conseil en matière fiscale. Il présente les modalités à mettre en œuvre pour éviter les mises en cause et respecter le formalisme de cette obligation déontologique.

Mission d'accompagnement et de conseil : mode d'emploi

Cet ouvrage résolument concret et pratique présente les différentes étapes de la construction d'une offre de conseil.

Depuis plus de 20 ans, le développement des missions de conseil dans les cabinets est sur toutes les lèvres. Tout le monde ou presque, dans la profession, s'accorde à dire que, compte tenu des mutations en cours et à venir, le développement, voire la survie des cabinets, passera inéluctablement par un glissement de l'offre vers plus de conseil et d'accompagnement; vers plus de valeur et d'utilité pour les clients.

Pourtant, la part du conseil facturé séparément par les cabinets demeure désespérément faible. Si le conseil fait évidemment partie de l'ADN des experts-comptables, ces derniers vont devoir changer d'approche en la matière. Car s'ils savent très bien donner des conseils, les experts-comptables rencontrent de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit de les facturer.

Pourquoi ces difficultés ? Notamment parce que, dans la plupart des cabinets, les missions de conseil ne sont ni formalisées, ni marketées, ni « professionnalisées ».



Faire savoir : d'une communication "libérale" à une communication d'entreprise





Fiches marketing

Les fiches marketing client sont des outils d'aide à la vente prêts à l'emploi pour :

- ▶ valoriser le travail de votre cabi-
- ▶ vendre de nouvelles missions à vos clients
- convaincre vos prospects

10 thèmes disponibles:

▶ Aide à la rédaction du contrat de travail ► Comptabilité ► Comptes des comités d'entreprise > Création d'entreprise > Fichier des écritures comptables ▶ Financement ▶ Full service ► Gestion ► Rapport RSE ► Transmission-cession d'entreprise.



Comm' digitale et e-réputation

La Comm' digitale est devenue omniprésente. Mais de quoi parle-ton et en quoi est-elle si importante pour le cabinet ? Sans tomber dans le simplisme, ce focus vulgarise la Comm' digitale afin de la rendre accessible à tout cabinet, quels que soient sa taille, sa date de création, ses ressources.

Une mise en œuvre réussie nécessitera de combattre quelques idées reçues et d'y aller à son rythme. Ce focus suggère un esprit d'ouverture face à un phénomène grandissant qui touche toutes les sphères de l'environnement du cabinet, notamment ses clients et ses collaborateurs.





Marketez l'offre de votre cabinet grâce aux outils du cabinet

http://marketing.experts-comptables.com



Le CFPC vous propose cinq séminaires :

- ▶ Développer le chiffre d'affaires et le portefeuille clients du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel
- Développer le conseil par la connaissance de son client... opportunités et mode d'emlpoi
- ► Ecoutez ses clients TPE et développer des missions!
- Gérer les situations délicates : 10 moments clés dans la relation client
- Oser parler argent : défendre le prix de vente





Guide du Marketing pour les cabinets

Pour concevoir une démarche marketing en 30 étapes

Ce guide du marketing aide le cabinet à s'adapter à un environnement changeant. Si ces mutations rapides et brutales sont souvent craintes, elles sont également porteuses d'opportunités : changements de paradigmes, offre enrichie, nouveaux marchés, chal-

lenges managériaux, productivité liée au numérique, etc. Le marketing inscrit l'ensemble du cabinet dans une démarche de remise en question vertueuse et d'amélioration continue, en bousculant notamment les nombreux préjugés sur la communication et la vente.

Tout simplement indispensable!

Faire: des missions traditionnelles aux missions de conseil en pratique





Guide du Full Service

Cet ouvrage présente le full service :

- sous son aspect conceptuel, dont la géométrie varie en fonction de la stratégie du cabinet, des attentes du client et de la réglementation professionnelle applicable;
- sous ses aspects opérationnels avec la prise en compte des conditions à respecter et des moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

Il est à jour de la loi du 6 août 2015, dite loi « Macron ».



Les Kits Mission

Résolument pratique, cette collection a été conçue pour vous accompagner dans la réalisation et le développement de vos missions auprès de vos clients. Les outils commerciaux, méthodologiques et techniques disponibles sur les kits « Missions » vous assureront d'une approche opérationnelle et sécuritaire, dans le respect des règles professionnelles en suivant trois étapes :

Préparer la mission

- Des éléments pour sensibiliser vos clients et communiquer vers eux
- ▶ Des éléments pour respecter vos obligations déontologiques et normatives : acceptation de la mission, lettre de mission...

Réaliser la mission

- ▶ La liste des documents et/ou informations à obtenir
- ▶ Un ou plusieurs outils spécifiques à la mission et/ou un ouvrage expliquant les tenants et les aboutissants de la mission

Finaliser la mission

Un exemple de document final de mission (attestation, rapport, compterendu, selon la mission)

Kits Mission : Règlement intérieur • Délégués du personnel • Contrat de travail • Copilote





Marketez l'offre de votre cabinet grâce aux outils du cabinet.

La plateforme ordinale des outils connectés, sélectionnés pour votre exercice professionnel.

https://network.experts-comptables.org

OFFRE SERVICES





Le CFPC vous propose cinq séminaires :

- Créez et gérez votre pôle social
- ▶ Développer vos champs de mission : former, recruter, co-traiter, sous-traiter... Quelles stratégies ?
- ► Full services ou l'offre multiservices
- Diagnostic de conformité juridique des sociétés
- Conseil de gestion «Clés en main» illustrations sur trois produits
- www.cfpc.net



Le diagnostic social, l'audit de la paie

et le Rendez-vous annuel du social

Trois outils complémentaires pour vous aider à gagner en temps et en rigueur dans le traitement de vos dossiers et ainsi sécuriser votre mission en social.



Deux nouvelles conférences de la profession

« L'évolution des missions du professionnel comptable, l'évolution de l'environnement des entreprises, la révolution numérique et ses impacts... sommes-nous formés pour cela?»

Une conférence proposée par la FIDEF « Fédération Internationale des Experts-Comptables Français »



l'heure où chacun s'accorde à dire que notre contexte d'exercice change profondément, ne faut-il pas s'interroger sur notre préparation pour répondre à tous ces nouveaux défis qui se présentent à nous.

Nous sommes titulaires d'un diplôme d'État dont le parcours est formaté selon un mode LMD et un contenu figé ; nous savons que la préparation au conseil n'est pas au cœur des syllabus, nous savons combien il est difficile et long de faire évoluer ce type de diplôme.

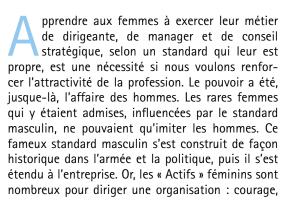
La comparaison avec l'approche anglosaxonne du diplôme professionnel invite à réfléchir sur les stratégies comparées qui conduisent l'évolution et l'adaptation de nos professions.

Face à cette exigence de notre marché, la réactivité qu'il attend, le seul moyen "souple" dont nous disposons aujourd'hui est probablement la formation professionnelle.

L'objectif de cet atelier est partager avec vous cette réflexion qui devrait conduire à s'interroger sur le rôle et l'offre de notre système de formation.

« Sortir de la posture de l'expert, renforcer son leadership féminin et affirmer son rôle de manager et de conseil... »

Une conférence proposée par l'Association « Femmes Experts-comptables »



capacité de délivrer, efficacité, efficience, intuition, diplomatie, motivation, organisation, pugnacité. La présence des femmes dans la gouvernance change la culture de l'organisation, elle en bonifie les valeurs. La femme expert-comptable qui adoptera une posture de manager selon un réel standard féminin, avec ses compétences techniques de haut niveau, sera, de manière induite, un conseil précieux pour l'entreprise cliente en matière de performance et de compétitivité. Son expérience sera déterminante pour le client.



Inscrivez-vous sur le site du 72e Congrès : https://congres.experts-comptables.com

Prises de contact et référencement de l'institution

Sic fait le point des actions publiques menées durant le mois de juin 2017 par le Conseil supérieur.

- e mois de juin a été l'occasion de démarrer un travail de référencement du Conseil supérieur auprès des nouvelles équipes en place au sein de l'exécutif. Objectifs :
- ▶ inscrire l'Ordre, avant le démarrage de la nouvelle législature, dans la feuille de route gouvernementale en présentant la profession, en rappelant son rôle de conseil au sein de l'économie auprès des entreprises ;
- ▶ obtenir des informations sur le calendrier des projets gouvernementaux en cours et à venir ;
- ▶ présenter les projets de la mandature et sensibiliser les interlocuteurs aux enjeux de la profession.

Cette séquence de prises de contact politique se poursuit dans le courant du mois de juillet parallèlement à la mise en place d'échanges techniques avec les conseillers en charge des questions économiques, fiscales et sociales notamment.

FOCUS SUR TROIS RENDEZ-VOUS

7 juin

Patrick Strzoda, directeur de cabinet du président de la République.

Un mois après l'investiture du président de la République, Emmanuel Macron, la rencontre avec son directeur de cabinet était une étape importante. Patrick Strzoda a notamment évoqué la considération portée par le président de la République à l'égard de la profession. Charles-René Tandé a rappelé son souhait de voir la profession plus souvent consultée dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs fiscaux et sociaux notamment afin de pouvoir y apporter un éclairage pragmatique.

13 juin

Jérôme Fournel, directeur de cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics.

Au-delà de sa dimension « comptes publics », le ministère, dirigé par Gérald Darmanin, coordonne notamment la préparation et le suivi des mesures visant à simplifier les normes et les procédures et à alléger les contraintes administratives. Le directeur de cabinet s'est montré particulièrement intéressé par les propositions qui pourraient être faites par la profession en matière de simplification.

29 juin

Emmanuel Moulin, directeur de cabinet du ministre de l'Economie

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, dispose de la direction générale des finances publiques pour l'exercice de ses attributions relatives à l'activité d'expertise comptable.

A ce titre, il s'agit d'un point de contact naturel pour la profession.

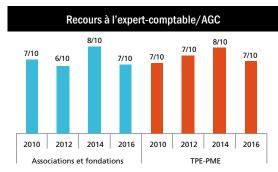
La réforme territoriale de l'Ordre a été notamment évoquée.

Le recours aux expertscomptables

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables réédite son étude biennale sur les marchés de la profession comptable et vous présente le premier chapitre de l'étude consacré au recours aux experts-comptables ou à d'autres prestataires.

L'expert-comptable, partenaire n° 1 des TPE-PME et associations françaises

Sur les six dernières années, l'expert-comptable reste, de très loin, le principal partenaire des TPE-PME et des associations. Selon les années, ce sont en effet entre sept et huit TPE-PME françaises sur dix qui ont recours aux services d'un cabinet ou d'une AGC; une proportion que l'on retrouve peu ou prou au sein des associations. A titre de comparaison, le taux de pénétration dans les TPE-PME des avocats ou des notaires sur les dernières années est environ deux fois moins élevé.



Source: Enquêtes CSOEC

Les TPE et les petites PME restent, sans conteste, le cœur de cible de la profession comptable

Plus de 90% des entreprises employant entre 3 et 49 salariés ont ainsi recours à un professionnel de la comptabilité; un taux qui oscille entre 50 % et 70 % pour les 0 à 2 salariés et qui tombe aux alentours de 40 % dans les entreprises employant entre 50 et 249 salariés. En grandissant, les entreprises tendent en effet logiquement à internaliser certaines tâches comptables (notamment celles à plus faible valeur ajoutée), ce qui diminue d'autant leur recours à des prestataires externes.

Quant au recours à un commissaire aux comptes, il est très fortement dépendant de la taille des entre-

prises, une tendance qui tend à se renforcer depuis quelques années, compte tenu notamment du relèvement des seuils : les entreprises de moins de deux salariés sont ainsi moins de 10% à faire appel à un professionnel de l'audit légal ; alors que celles employant plus de vingt collaborateurs sont plus de 80% dans ce cas, avec un taux qui dépasse les 95% dans les structures de plus de cinquante salariés. Pour toutes les autres catégories de prestataires externes (avocats, notaires, sociétés informatiques, cabinets de recrutement...) hormis les centres et associations de gestion agréés, le taux de recours des TPE-PME est clairement une fonction croissante de la taille des entreprises.

Un constat similaire pour les associations

Le taux de pénétration des experts-comptables reste très élevé dans les associations de 3 à 49 salariés (entre 70% et 80 %), mais il est moindre dans les structures de plus petite taille et dans celles de plus grande taille (environ 50%). Comme les entreprises, les associations de plus de cinquante salariés tendent en effet à internaliser la fonction dès qu'elles ont la surface suffisante. Le recours aux avocats, notaires, sociétés informatiques et autres cabinets de recrutement, s'accroît également avec la taille des associations. Concernant les commissaires aux comptes, le taux de recours des plus petites associations (moins de 5 salariés) continue de baisser (une tendance que l'on observait déjà en 2014), alors qu'il reste stable pour les autres tailles d'associations.

Pour en savoir





La version 2017 de l'ouvrage « Marchés de la profession comptable » est disponible sur Bibliordre:

www.bibliordre.fr et sur la Boutique :

www.boutiqueexperts-comptables.com



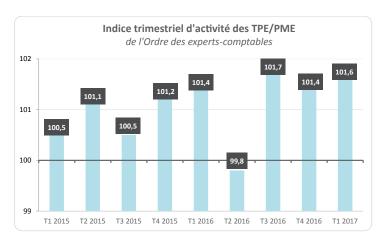
La méthodologie de l'étude

L'étude a été réalisée grâce à une enquête téléphonique menée auprès d'un échantillon de 660 entreprises (de 0 à 249 salariés) et 260 associations (de 1 à 249 salariés). Les résultats ont été redressés en fonction de l'activité, de la taille et de la localisation géographique afin d'être représentatifs de l'ensemble des entreprises et associations françaises.

1^{er} trimestre 2017 : poursuite de **la croissance dans les TPE-PME**

L'Ordre des experts-comptables, à travers son baromètre « Image PME » permettant de suivre l'activité, l'investissement et l'emploi, a constaté une poursuite de l'embellie tant en termes d'activité que d'investissement sur le premier trimestre 2017.

L'activité du 1er trimestre 2017 : troisième trimestre consécutif de hausse



L'activité des entreprises françaises a une nouvelle fois été bien orientée au cours du premier trimestre 2017. L'indice trimestriel d'activité a en effet atteint un de ses niveaux les plus élevés depuis sa création par l'Ordre des experts-comptables en janvier 2015. Le chiffre d'affaires journalier moyen des TPE-PME a ainsi progressé de 1,6% durant les trois premiers mois de 2017 (par rapport à la même période de l'année 2016), confirmant ainsi la tendance observée depuis maintenant deux trimestres.

Illustration de l'homogénéité de cette reprise, la croissance de l'indice trimestriel de chiffre d'affaires a profité à l'ensemble des régions administratives. La Corse¹, qui avait connu un 4º trimestre 2016 difficile, retrouve le chemin de la croissance et se retrouve même en tête du classement des régions avec une hausse de 4,4 % par rapport au 1º trimestre 2016. Avec 2,7 % de croissance, la région Pays de la Loire signe à nouveau une des meilleures performances de l'Hexagone. L'Auvergne-Rhône-Alpes, qui a notamment bénéficié du grand dynamisme de ses entreprises des secteurs de la construction, de

Source: Image PME, base Statexpert Note de lecture T1 2017 indice à 101,6: le chiffre d'affaires des TPE-PME françaises a progressé de 1,6 % au 1er trimestre 2017 par rapport au 1er trimestre 2016. l'industrie manufacturière et des transports, affiche une croissance de 2,3 %. Les autres régions affichent des résultats compris entre 1,2 % et 2 %, hormis la Normandie, plus en retrait avec une croissance de 0.8 %.

La progression de l'activité a également bénéficié à 4 des 5 secteurs suivis par l'Ordre, l'activité de l'hébergement restauration se révélant stable par rapport au 1er trimestre 2016 :

- ► Transports et entreposage : + 4,2 %
- ► Construction: +2,3 %
 ► Commerce: +0,9 %
- ► Industrie manufacturière : +0,6 %
- ▶ Hébergement restauration : 0,0 %.

Seul bémol, les plus petites entreprises ont continué de souffrir. Les TPE-PME de moins de 250 K€ de chiffre d'affaires annuel ont en effet vu leur chiffre d'affaires journalier moyen se contracter de 0,5% par rapport au premier trimestre 2016. Les autres TPE-PME étaient en croissance, et notamment celles de 1 à 50 M€ de chiffre d'affaires en hausse de 2,4% sur la période.

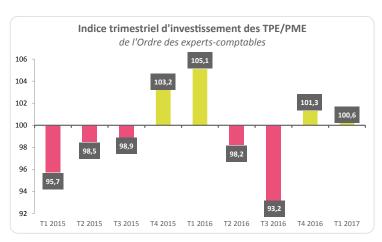


Image PME, base Statexpert

L'investissement poursuit la hausse entamée au dernier trimestre 2016

Pour le deuxième trimestre consécutif. les dépenses d'investissement des TPE-PME françaises ont progressé. L'indice trimestriel d'investissement a ainsi atteint 100.6 sur le premier trimestre 2017. Une progression certes modeste, mais qui confirme le regain de confiance des dirigeants de TPE-PME, après le creux des deuxième et troisième trimestres 2016 (cf. graphique page précédente).

Les résultats ne sont en revanche pas homogènes selon les régions, secteurs et tailles des entreprises. La croissance globale a ainsi été portée par deux grandes régions : l'Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la plupart des autres régions, les dépenses d'investissement des TPE-PME ont stagné, voire se sont contractées. C'est notamment le cas de l'Ile-de-France, qui affiche un recul de 2 %.

Alors que les TPE-PME des secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et du transport/ entreposage ont intensifié leurs dépenses d'investissement au cours du premier trimestre 2017, on observe le phénomène inverse pour celles des secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration. Nombre d'entreprises de ces secteurs ont connu une année 2016 mitigée et la prudence reste de mise.

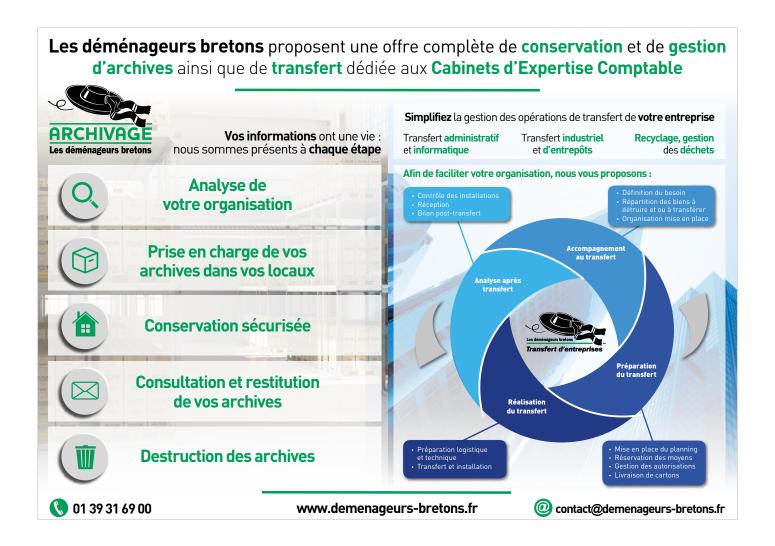
Les entreprises de moins de 250 K€ de chiffre d'affaires annuel, après avoir fortement investi au cours du quatrième trimestre 2016, ont nettement réduit la voilure au cours des trois premiers mois de l'année 2017. A l'inverse, les entreprises réalisant plus d'1 M€ de chiffre d'affaires ont accru leurs dépenses d'investissement de près de 4% par rapport au premier trimestre 2016.

Pour en savoir



Retrouvez toutes les données mensuelles et trimestrielles sur le site www.imagepme.fr ou sur l'application mobile IMAGE PME, téléchargeable sur Apple Store ou Google Play.

1. La taille de l'échantillon ne remet pas en cause la croissance des entreprises de la région, mais il convient d'être prudent dans l'interprétation de son ampleur. Plus un échantillon est de netite taille, plus les données sont volatiles



Les cabinets sur les réseaux sociaux : avantages et développement

De plus en plus utilisés par les cabinets, la communication digitale et les réseaux sociaux sont de véritables outils stratégiques. Visibilité, valorisation des expertises, recrutement... Focus sur les avantages de leur utilisation.

Partir à la conquête des réseaux sociaux : en finir avec les craintes et les idées reçues

Les nombreuses et récentes évolutions réglementaires ont permis aux experts-comptables de communiquer sur leurs activités. Plaque professionnelle, affiches, logos, brochure de présentation... Ces différents outils de communication traditionnelle ont rapidement été exploités par les cabinets pour valoriser leur expertise. Avec l'émergence du web, la communication digitale est apparue comme complémentaire aux actions déjà déployées. Malgré un réel intérêt des professionnels du chiffre, celle-ci suscite encore de nombreux questionnements.

Pas utiles, peu professionnels, outils des jeunes générations, les réseaux sociaux font l'objet de nombreux préjugés, auxquels s'ajoute une crainte de mal faire. Ces plateformes présentent pourtant de belles opportunités, notamment en matière de prospection. S'y engager, c'est répondre à l'attente première des internautes : accéder à un ensemble d'informations utiles et pertinentes, permettant d'évaluer la qualité et le niveau de compétences du cabinet.

Cinq raisons d'être présents sur les réseaux sociaux

Avec la transformation digitale, les experts-comptables sont au contact de prospects et clients de plus en plus connectés. Les chiffres parlent d'euxmêmes : 74 % des Français utilisent internet tous les jours et 56 % disposent de comptes sur les réseaux sociaux. Concernant les usages, ils sont 84 % à utiliser les réseaux sociaux pour s'informer. Les cabinets ont ainsi tout intérêt à être présents sur ces espaces numériques.

Vous rendre visible

La présence sur les réseaux sociaux est un gain de visibilité pour le cabinet. Les possibilités sont d'ailleurs nombreuses : page entreprise Facebook ou



LinkedIn, compte professionnel sur Twitter, article sur le blog du cabinet ou sur LinkedIn Pulse...
La perception des internautes est déterminante. Il est ainsi primordial de veiller à la qualité des données mises en ligne : rassurantes, crédibles et utiles, pour faire valoir vos compétences.

Partager votre savoir-faire

Vous êtes passionné par la RSE ? Votre activité porte essentiellement sur les commerces de proximité ? Faites-le savoir ! Les réseaux sociaux permettent de valoriser votre expertise et de vous différencier. Partagez les articles de votre cru, relayez les contenus d'autres professionnels, commentez l'actualité du secteur...

Faire de la veille

Peu importe le secteur, les professionnels sont de plus en plus nombreux à utiliser les réseaux sociaux pour s'informer. Ils vous permettront de :

▶ réaliser votre veille thématique et suivre les der-

Pour en savoir



Commandez le guide « Comm'digitale et e-réputation », réalisé par la commission Marketing du Conseil supérieur, sur le site de la Boutique, www.boutique-expertscomptables.com ou téléchargez le guide sur Bibliordre, www.bibliordre.fr



nières actualités, ou encore repérer les opportunités de développement de votre activité ;

- ▶ détecter les attentes de vos cibles qui utilisent notamment internet pour formuler leurs attentes et besoins en matière de service ;
- ► surveiller ce que l'on dit de vous et réagir efficacement en cas de besoin ;
- réaliser votre veille concurrentielle et suivre l'activité d'autres professionnels du chiffre.

Echanger avec votre communauté

Avant toute chose, les réseaux sociaux sont des outils conversationnels. En réalisant votre veille avec ces plateformes, il vous sera possible d'engager la conversation avec d'autres professionnels et internautes. Vous pourrez aussi détecter les besoins de votre communauté, pour lui proposer ensuite un contenu qualifié et de qualité.

Recruter

Le marché du recrutement investit de plus en plus les réseaux sociaux : selon une étude LinkedIn, plus de 50 % des entreprises utilisent ces plateformes pour recruter leurs futurs collaborateurs. Elles sont donc à considérer. En étant actif sur les réseaux sociaux, vous contribuerez à renforcer votre image de marque employeur. Objectif : rendre votre cabinet attractif. Le saviez-vous ? L'Ordre met gratuitement à votre disposition Hubemploi.fr, le site de l'emploi de la profession, pour poster vos annonces de recrutement et de recherche d'emploi.

Bâtir votre stratégie

Sur quel réseau être présent ? Comment développer sa communauté ? Les questions sont nombreuses lorsque l'on entame ce projet. Avant d'investir tel ou tel réseau social, il est primordial de structurer votre présence digitale : définition des objectifs, identification des cibles et de leurs usages, définition d'une ligne éditoriale, choix des personnes responsables du projet, budget consacré... Autant d'étapes qui vous permettront de construire une stratégie solide et efficace !

Je twitte, tu « like », il partage...

Facebook, Twitter, Linkedin, Instagram, Pinterest ou encore Youtube... En matière de réseaux sociaux, vous avez le choix. Dans le cadre des activités du cabinet, trois d'entre eux figurent parmi les incontournables. Rappelons pour autant que la présence sur un ou plusieurs réseaux sociaux se fait en fonction d'objectifs définis en amont. Disposer d'un compte sur chaque outil n'est donc pas obligatoire! D'autant, que le temps à allouer pour alimenter les comptes et les faire vivre n'est pas négligeable!

Investir les réseaux sociaux est un projet conséquent, qui nécessite une réelle organisation au sein du cabinet. Que vous soyez accompagné dans cette démarche ou autodidacte, la clé du succès sera votre investissement. Les réseaux sociaux sont de formidables outils pour développer votre activité et votre réputation de professionnel expert. Alors n'hésitez plus, lancez-vous!

Facebook, 1er réseau social en nombre de membres

En créant une page entreprise, vous établirez votre présence tout en ayant la possibilité de toucher une large audience. Vous pouvez ainsi :

- partager des articles publiés sur le site/blog du cabinet ;
- ▶ relayer des informations liées à l'actualité légale ;
- ▶ communiquer sur les offres d'emploi à pourvoir au sein du cabinet ;
- ▶ inciter les clients à laisser des avis sur votre page ;
- ▶ choisir des indicateurs qualitatifs : même s'ils vous confèrent une certaine légitimité, le nombre de fans n'est pas un objectif pertinent, visez plutôt un bon taux d'engagement de votre communauté avec vos publications. Parmi les indicateurs à surveiller : nombre de like/commentaires/partages ;
- ▶ penser à la monétisation : avec les évolutions d'algorithmes, les post sont moins visibles. La monétisation peut être un moyen de booster la visibilité du cabinet auprès d'une cible qualifiée.

Twitter, le réseau roi de l'information

Vos cibles cherchent de l'information, Twitter est l'endroit parfait pour lui en apporter. N'hésitez pas à :

- ▶ publier des contenus sur les sujets concernant votre cible : cœur de votre activité, relais d'actualités, retweets d'autres comptes...;
- ▶ engager la conversation avec d'autres membres et avec les internautes en quête d'informations ; Twitter, c'est le dialogue interactif!
- utiliser des hashtags pour optimiser la visibilité des tweets ;
- ▶ être présent quotidiennement. C'est la clé pour exister sur ce réseau social très dynamique.

LinkedIn, le réseau social professionnel de référence

Sur ce réseau social, votre présence peut à la fois être individuelle ou directement concerner le cabinet. A vous de :

- ▶ créer un profil et travailler votre e-réputation (partage d'articles, interpellation de vos contacts sur un sujet spécifique, rédaction de billets avec LinkedIn Pulse pour illustrer votre savoir-faire, développement du réseau professionnel...);
- ▶ créer une page entreprise pour renforcer la notoriété du cabinet et partager les dernières actualités (valoriser votre expertise et l'offre de services, relayer les offres d'emploi ou encore rassembler en un endroit tous les salariés) ;
- ▶ création d'un groupe sur une thématique spécifique pour échanger des conseils, partager des articles, opinions, relayer des événements...

Vivatech : l'Ordre et la Compagnie en accélérateurs de croissance

Inscrire Paris à l'agenda mondial du digital, à l'instar du Consumer electronics show de Las Vegas, du Mobile world congress ou du Smart cities expo de Barcelone, telle était l'ambition (réussie) de Vivatech, du 15 au 17 juin dernier, dont le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes étaient les partenaires actifs. Pourquoi et comment.

Plongée dans l'écosystème numérique

68 000 visiteurs, des dizaines de grands groupes et près de 6000 startup. C'est cela, Vivatech, qui a tenu mi-juin sa deuxième édition. Avec un nom pareil, on pouvait s'attendre à communier lors de « LA » grande messe du numérique, sur un territoire peuplé de robots et de licornes qui ne communiquent que par algorithmes. Vitrine de l'innovation, ce salon offre surtout l'opportunité d'une plongée dans un écosystème dont il est utile d'apprendre les codes. Mais Vivatech c'est aussi et surtout un lieu où se rencontrent des projets et des hommes...

Ce genre de rencontres, les professionnels du chiffre le connaissent bien ; mieux, c'est leur métier de les rendre possibles, de les rendre fructueuses, de les rendre efficaces. D'où l'idée toute simple d'aller le rappeler aux geeks de tout poil et autres startuper barbus des générations X et Y.

Un coaching center en mode open source

Etape une: jouer collectif et associer commisaires aux comptes et experts-comptables sur un même lieu pour offrir le plus large panel d'approches. Cela s'appelle « coaching center » et cela prend place sur 100 m², au cœur de l'espace Accelerate de Vivatech.



Etape deux : composer la bonne partition, celle qui sonne juste aux oreilles des techies, en configurant l'offre au plus près du besoin. A bien y réfléchir, les enjeux des startup sont identiques à ceux des TPE ou des PME avec un handicap supplémentaire : convaincre de la pertinence de projets dont on ne comprend pas tout sur des marchés dont on ne connaît pas tout non plus. Et c'est là l'intérêt de la démarche : rappeler que lever des fonds, choisir le meilleur environnement juridique et fiscal, opter pour les statuts les plus adaptés, anticiper sur les besoins de croissance, cela repose sur une expertise, une expérience. Celle des métiers du chiffre.

Etape trois : réunir une trentaine de confrères motivés dont des membres du CJEC, pour des échanges (plus de deux cents rendez-vous tenus) toujours fructueux et parfois singuliers... Comme ce dialogue engagé en français, puis très vite en anglais avant de s'installer définitivement en ukrainien, langue d'origine du coach et du coaché!

A l'heure du bilan, l'engagement conjoint des deux institutions à Vivatech confirme la pertinence de l'adage « de l'échange naît la richesse ». Il faut croire que l'économiste Adam Smith était un philosophe caché...

Retours d'expériences

Anna Osipa CAC et EC



De belles rencontres et plusieurs rendez-vous pour des benchmarks juridiques et fiscaux lorsqu'il

s'agit de créer une filiale en France plutôt qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni (dont les perspectives de Brexit font décidément très peur...)

Sophie Serrero

Startuper dans l'e-santé (5th dimension)



La solution pour ne plus placer son téléphone portable contre ses lunettes consiste à les transformer en objets connec-

tés... « Installée en Suisse, je me verrais bien revenir en France pour lancer le produit. Je suis venue vérifier l'attractivité de l'environnement et j'ai trouvé au coaching center pas mal de réponses ».

Aymeric Dormeau

CAC (membre de la commission numérique et innovation) et EC



sation : intégration d'intelligence artificielle (IA) dans le management, plateforme d'échanges pour l'Afrique et même une startup qui découvre six mois après sa première facture qu'elle a des obligations comptables!

Cécile Boutin

Diplômée d'expertise comptable (10 ans en cabinet) et startuper dans l'économie collaborative BtoBtoC (Bee Boss)



« Mon expertcomptable, c'est mon médecin de famille. Il connaît tellement bien mon

activité, ma société, qu'il est capable d'allumer les warnings quand il le faut et surtout d'anticiper nos besoins. Nos rendez-vous mensuels en font un coach hors pair. »

Stéphane Mattei EC et CAC



La startup qui décode les startup, il l'a rencontrée (Ethercourt.io)! Ajouter à la vision financière et écono-

mique de l'expertise comptable une évaluation technologique par des experts en technologies (changement climatique, e-santé, etc), il fallait y penser, surtout quand on veut diminuer le risque pour les investisseurs. Un beau sujet pour les commissions des deux institutions.

Sanaa Moussaïd

Présidente du Comité Transition

numérique du CSO
« Vivatech, c'est un
peu une jardinerie
digitale. J'y ai
trouvé des graines
d'innovation que

d'innovation que nous allons faire pous-

ser au sein du comité. Et notre coaching center, c'est le corner des experts pour accélérer la croissance des meilleures graines ! Il s'est affirmé comme une zone d'expertise très efficace ». Avant, pour un dirigeant de PME, une demande de crédit était une véritable épreuve.



Maintenant sur <u>lendix.com</u> c'est beaucoup plus simple, souple et rapide.

- Pas de paperasse
- Pas de caution personnelle
- Réponse ferme sous 48h

DES PLATEFORMES DE PRÊT AUX PME EN FRANCE*



www.lendix.com

Retrouvez Lendix au 72° Congrès des Experts-Comptables sur le **stand n°30B** les 27, 28 et 29 septembre prochain

AVERTISSEMENT : N'empruntez pas au-delà de vos capacités de remboursement. Prêter de l'argent à des TPE/PME présente un risque de perte en capital et nécessite une immobilisation de votre épargne. MENTIONS LÉGALES : Lendix IFP est immatriculée en tant qu'intermédiaire en financement participatif (IFP) sous le numéro d'immatriculation 15000364 sur le registre de l'ORIAS. Votre demande de financement sera traitée par Lendix Factory. Lendix Factory est une société par actions simplifiée au capital de 350.000 €, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 6₱16000030 en qualité de société de gestion de portefeuille dont le siège social est situé 94 rue de la Victoire, 75009 Paris, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 469 846. Lendix Factory est une filiale à 100 % de Lendix SA. *Selon baromètre publié sur crowdlendinn fr

Pourquoi adhérer au Club développement durable?

Véritable lieu d'échanges, le Club développement durable se veut ouvert aux experts-comptables et aux autres parties prenantes concernées par la Responsabilité Sociétale d'Entreprise, RSE, afin de les fédérer pour assurer un levier en faveur de la RSE. Depuis 10 ans, cette association et ses membres œuvrent à l'étude et la prospective de toute question relative au développement durable et à la responsabilité sociétale, mais également à la réalisation et à la diffusion de savoir-faire, d'outils et de méthodes auprès de ses membres.

tre membre du Club développement durable,

bénéficier des outils développés au sein des différents groupes de travail thématiques ;

- ▶ créer et/ou développer son réseau en matière de RSE, qu'il s'agisse de confrères novices ou avancés sur le sujet, de chefs d'entreprise, d'enseignants, afin d'échanger, sur des projets ou dans le cadre de missions communes, s'informer et se former sur les thématiques d'aujourd'hui et de demain;
- saisir les opportunités que présente la RSE et s'impliquer pour développer le conseil dans les cabinets, sélectionner les bonnes pratiques et les appliquer dans son entité, être précurseur sur certaines thématigues, réfléchir à l'évolution de la société.

Des groupes de travail thématiques

Créé en 2015, le groupe de travail « Economie circulaire » s'est fixé comme objectifs la sensibilisation et la formation de la profession sur l'économie circulaire, la comptabilité et la fiscalité environnementales et le reporting extra-financier afin de pouvoir intégrer l'économie circulaire dans l'annexe des comptes. Les travaux se font en collaboration avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Institut de l'économie circulaire.

Le groupe « Diagnostic RSO par métier » a conçu un outil sectoriel à l'intention des experts-comptables afin de les aider à mettre en place une démarche RSE au sein de leur cabinet, dans un premier temps, puis chez leurs clients. Cet autodiagnostic, qui se décline suivant les sept lignes directrices de l'ISO 26000 et le thème relatif aux parties prenantes, est entièrement dématérialisé et accessible sur le site du Conseil supérieur, rubrique Conseil Sup' Services/ Performance.

Le groupe « Outils, missions, publications » a pour mission de formaliser les travaux émanant des autres groupes de travail et de les faire connaître. Les membres de ce groupe ont par ailleurs travaillé à la réalisation d'un outil méthodologique présentant l'empreinte économique locale d'une structure ou d'une activité, afin de donner un cadre homogène et comparable aux études afférentes. Il permet de présenter les indicateurs de façon claire, compréhensible et exhaustive et de fiabiliser les informations grâce à une méthode de collecte et de calcul transparente, directe et expliquée. Il pourra être une base de dialogue entre l'entrepreneur qui souhaite faire évoluer son activité et la collectivité locale par exemple.

Projets 2018

Le Club développement durable a pour ambition de développer un certain nombre de partenariats avec des institutionnels, des organisations diverses en lien avec l'environnement, le social ou le sociétal, afin de développer sa notoriété et celle des expertscomptables et leur implication dans le domaine de la RSE. Il s'agit également de faire bénéficier les membres du Club d'outils, d'avantages et d'informations de la part des partenaires. Une newsletter trimestrielle pourrait être proposée aux membres et à toute personne intéressée.

Pour en savoir 🕀



Rendez-vous sur le site du développement durable



www.cdd.asso.fr

Comment adhérer au Club développement durable?

Rendez-vous sur la Boutique d'expertscomptables services. Un tarif préférentiel est proposé aux étudiants, aux mémorialistes et aux stagiaires.

www.boutiqueexperts-comptables.com



Moncabinetchange.fr, un outil de conduite du changement personnalisé

Moncabinetchange.fr est un des outils, réservés à la profession, développés sur la partie Performance de Conseil Sup' Services. Il complète notamment le Centre de ressources marketing, les outils performance, le manuel du cabinet, le diagnostic performance, le diagnostic RSE et a pour objet d'accompagner le processus de mutation du cabinet.









PERFORMANCE







Un outil pour répondre aux défis organisationnels

Dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire toujours mouvant, l'adaptabilité doit faire partie des gênes du cabinet. En effet, s'il veut continuer de performer, il doit être capable d'intégrer rapidement ces changements exogènes. L'organisation du cabinet constitue, dans ce cadre, la clé de voute de la réussite.

Moncabinetchange.fr, outil conduite du changement ligne, propose à chaque expertcomptable un accompagnement personnalisé en fonction de sa situation actuelle et de ses projets pour répondre à ces défis. Anonyme et sécurisé, cet outil gratuit propose un accompagnement dans le processus de mutation du cabinet et permet de :

- ▶ faire un diagnostic stratégique et concurrentiel de ses activités; définir un projet d'évolution de ces activités en fonction des caractéristiques et des priorités du cabinet;
- ▶ définir un plan d'actions personnalisé pour l'évolution de chaque activité;

▶ et planifier ces actions dans le

Trois étapes sont nécessaires pour réussir la conduite du changement au sein du cabinet.

Etape 1: le questionnaire général

29 questions pour mieux appréhender les règles de fonctionnement et la situation du cabinet face à des grands thèmes comme :

- ▶ la stratégie et le projet de cabi-
- ▶ l'organisation de la production ;
- ▶ la gestion de la relation client ;
- gestion des ressources humaines;
- ▶ etc.

Ces réponses auront un impact direct sur les rapports de diagnostic d'activité et le plan d'actions personnalisé proposés.

Etape 2: les rapports de diagnostic d'activité

Une fois le questionnaire complété, il convient de passer aux diagnostics des différentes activités du cabinet en les indiquant toutes, quel qu'en soit le chiffre

d'affaires. Par activité, il faut entendre ici "métier"; une "activité" doit être cohérente tant dans la prestation réalisée que dans son organisation matérielle ou humaine (expertise comptable, commissariat aux comptes, paie, conseil fiscal, conseil social, gestion de patrimoine, etc.). Si une même activité s'adresse à plusieurs marchés, il est alors préférable de créer autant d'activités que de marchés spécifiques.

Un rapport de diagnostic sera disponible pour chaque activité indiquée.

Etape 3: le plan d'actions

L'outil propose des actions à mener pour adapter le cabinet et conduire le changement. Pour chaque action proposée, à l'expert-comptable de :

- ▶ retenir ou non l'action ;
- prioriser les actions proposées ;
- ▶ choisir le calendrier de réalisation des actions.

Ce plan d'actions sera ensuite décliné dans un calendrier, en fonction du degré d'importance des actions à mener.

Pour en savoir



www.conseil-supservices.com

ANTI-BLANCHIMENT

Mise en œuvre du dispositif LAB au sein de la profession : résultats de l'enquête

Le COLB (Conseil d'Orientation de la Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) a demandé à tous les organes de contrôle de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de conduire une enquête auprès de leurs membres ou administrés afin d'évaluer leur maîtrise de la réglementation afférente. Pour la profession d'expert-comptable, il revenait au Comité LAB de conduire cette opération. Les principaux résultats de l'enquête sont présentés dans cet article : de nombreux points de satisfaction mais également quelques points à améliorer.

Modalités de réalisation de l'enquête et participation

Le questionnaire a été adressé le 30 janvier 2017 à toutes les personnes physiques inscrites au tableau de l'Ordre des experts-comptables, à l'exception des experts-comptables stagiaires et des expertscomptables honoraires. Un seul professionnel devait répondre au nom de sa structure d'exercice professionnel. Les résultats ont été arrêtés au 3 mars 2017.

3 817 experts-comptables1 ou structures d'exercice professionnel2 ont répondu à cette enquête. Ces retours représentent 9 461 experts-comptables, soit presque 50 % de la profession. L'échantillon est par ailleurs représentatif de la population.

Principaux résultats

95,7 % des experts-comptables exerçant dans des structures où ils sont le seul expert-comptable :

- ont suivi au moins une formation lutte anti-blanchiment (LAB) d'une durée minimale de 4 heures depuis la publication de la norme « lutte anti-blanchiment » applicable à la profession;
- ▶ ou se sont engagés à en suivre une avant le 31 mai 2017.

76,9 % des structures composées de plusieurs expertscomptables ont formé la totalité de leurs expertscomptables.

Par ailleurs, 44,6 % des structures d'exercice professionnel ont formé l'ensemble de leur collaborateurs, 10,4 % plus des trois quarts et 9,1 % plus de la moitié.

En matière de formation, les résultats sont plutôt positifs bien que de nombreux experts-comptables n'aient pas encore respecté cette obligation légale, s'exposant ainsi à des sanctions disciplinaires. Ceux qui ne sont pas formés peuvent encore bénéficier de la gratuité du dispositif mis en place par le Conseil supérieur, étendue jusqu'au 31 décembre 2017. Pour en bénéficier, n'hésitez-pas à vous rapprocher de votre institut régional de formation!

Mise en place de procédures

Sept structures d'exercice professionnel sur dix disposent d'un manuel des procédures traitant de la LAB. Dans la plupart des cas, ce manuel décrit des procédures relatives à :

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques de blan-
- la mise en œuvre de mesures de vigilance lors de l'acceptation de la mission et au cours de la relation d'affaires;
- ▶ l'actualisation des mesures de vigilance ;
- la conservation des documents d'identification et de ceux justifiant des contrôles spécifiques de certaines opérations ;
- ▶ le respect de l'obligation de déclaration individuelle
- ▶ l'organisation de la conservation et de la confiden-
- 1. Par experts-comptables, il faut également entendre les salariés autorisés à exercer la profession d'expert-comptable visés aux articles 83 ter et 83 quater de l'ordonnance du 19 septembre
- 2. Cabinet individuel, société d'expertise comptable et association de gestion et de comptabilité.

tialité des déclarations de soupçon déposées.

Pour les structures regroupant plusieurs experts-comptables, 80 % ont désigné un responsable du contrôle interne en matière de LAB et 85 % un correspondant Tracfin.

Identification

64 % des experts-comptables procèdent à l'identification systématique des nouveaux clients et 30 % identifient uniquement les clients à risque. Les proportions sont pratiquement identiques en ce qui concerne l'identification des personnes morales. Par ailleurs, l'identification des clients présents au 12 septembre 2010 (c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la norme « lutte anti-blanchiment ») apparaît moins forte.

L'étape d'identification des clients mérite d'être améliorée en priorité. Elle est en effet une obligation fondamentale du dispositif LAB et s'applique impérativement à tous clients et le cas échéant, à tous les bénéficiaires effectifs, sans exception.

Classification des risques

Seule la moitié des structures d'exercice professionnel a élaboré une classification des risques en matière de LAB. Quand la classification existe, elle s'appuie plus de 9 fois sur 10 sur le client, son activité et leur localisation et 8 fois sur 10 sur la nature de la mission.

Malgré tout, seulement 24 % des experts-comptables attribuent sys-

tématiquement un niveau de risque à leurs clients, 12 % à plus de la moitié d'entre eux. Lorsqu'il est attribué, il est formalisé dans le dossier de travail (84 %) et réévalué tous les ans (79 %).

Plusieurs activités ont été soumises à l'appréciation des répondants. Certaines sont perçues comme particulièrement risquées (services financiers rendus via des centres offshore ou par internet, commerce de métaux, de métaux précieux ou de diamants, activité d'accueil faisant l'objet de transactions en espèces significatives, activités de jeux et paris sur internet), d'autres beaucoup moins (vente de véhicules d'occasion, fabrication, vente et réparation de bateaux, vente via internet). Pour Tracfin, toutes ces activités sont considérées à risque élevé.

L'établissement d'une classification des risques par chaque structure et l'attribution d'un niveau de risque à chaque client doivent devenir systématiques, conformément à l'article L561-32 du Code monétaire et financier et au paragraphe 24 de la norme LAB. A noter qu'à cette fin, des informations sont disponibles dans le Guide d'application de la norme LAB rédigé par le Conseil supérieur et accessible gratuitement à partir de son site internet (espace privé).

Déclaration de soupçon

Lorsqu'ils savent « que les sommes inscrites en comptabilité proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme », 97,2 % des répondants feraient une déclaration de soupçon. Ce taux baisse à 94,7% lorsqu'ils soupçonnent et à 90,4% lorsqu'ils ont de bonnes raisons de soupçonner.

Dans ces trois situations, il y a lieu de produire une déclaration de soupçon.

Contrôle du respect des obligations LAB

19,5 % des répondants exerçant seuls ont bénéficié d'un contrôle qualité en 2016. Pour 61 % des contrôles, aucune observation n'a été formulée au sujet de la LAB. En revanche, 26,9 % ont reçu une lettre d'observation et 2,8 % auront droit à un nouveau contrôle dans le délai d'un an.

23,5% des structures regroupant plusieurs professionnels ont bénéficié d'un contrôle qualité, qui a visé deux ou plusieurs experts-comptables. 62% de ces contrôles n'ont donné lieu à aucune observation.

La dimension LAB a été progressivement intégrée au contrôle de qualité à partir de 2012, avant que la formation des contrôleurs qualité sur ce sujet soit mise en œuvre en 2014 et 2015. Les contrôles qualité intègrent donc désormais pleinement la dimension LAB, tout en conservant leur vocation pédagogique.

Les Sic numérique

Vous trouverez les guides d'application de la norme en version pdf depuis le Sic numérique.

http://sic.experts-comptables.com

Ils sont également accessibles sur le site de l'Ordre sur la partie privée.

www.experts-comptables.fr

INFODOC SOCIAL

Le point sur la nouvelle convention d'assurance chômage

La nouvelle convention d'assurance chômage a fait l'objet d'un arrêté d'agrément le 4 mai 2017. Elle entrera en vigueur dès le 1^{er} octobre 2017 pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 30 septembre 2020). Elle vient sensiblement aménager les règles en vigueur.

Du changement du côté des contributions...

Création d'une contribution exceptionnelle temporaire

Une contribution patronale à caractère exceptionnel et temporaire est instaurée. Son taux de 0,05 % est assis sur la même assiette que la contribution d'assurance chômage (4 PMSS). Ce surcoût devrait être compensé par une baisse de la cotisation AGS. Cette contribution s'applique pour la durée de la nouvelle convention, mais, le cas échéant, sa suppression pourra être décidée par le comité de pilotage.

Disparition progressive de la majoration de la contribution pour embauche en CDD

Actuellement, la contribution patronale d'assurance chômage est majorée pour les CDD d'usage et de surcroît d'activité dont la durée est inférieure ou égale à trois mois. Pour ces derniers, la majoration disparaîtra le 1^{er} octobre 2017 tandis que pour les premiers, elle interviendra au 1^{er} avril 2019.

Disparition immédiate de l'exonération de contribution pour l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans Cette exonération est supprimée au 1^{er} octobre 2017, y compris pour les contrats en cours. Toutefois, l'employeur qui en fait la demande

expresse continuera d'en bénéficier si les conditions sont remplies au 30 septembre 2017.

... mais aussi du côté des prestations

Les dispositions relatives aux prestations chômage seront applicables aux ruptures de contrat intervenues à compter du 1^{er} novembre 2017.

Réduction de la durée minimale d'affiliation

La condition minimale d'affiliation pour bénéficier des allocations chômage sera dorénavant fixée à 88 jours (au lieu de 122 jours) ou à 610 heures travaillées.

Révision du calcul du salaire journalier de référence

Le salaire journalier ne sera plus déterminé en fonction du nombre de jours d'appartenance à l'entreprise au titre desquels les salaires ont été perçus, mais en fonction du nombre de jours travaillés durant la période de référence.

Réduction du différé d'indemnisation

Les indemnités de rupture supra-

légales créent un différé spécifique d'indemnisation, qui actuellement ne peut excéder 180 jours. Ce plafond est abaissé à 150 jours. Par ailleurs, la valeur du diviseur, qui est dorénavant indexée sur l'évolution du plafond annuel de Sécurité sociale, passe à 91,4 (au lieu de 90).

Aménagements du dispositif « senior »

L'âge minimum (actuellement 50 ans) permettant de bénéficier d'une durée plus longue d'indemnisation est repoussé (cf. tableau).

Cumul allocation chômage et revenus non-salariés

Lors de l'actualisation mensuelle, si l'allocataire peut déterminer le montant mensuel de ses revenus non-salariés, le nombre de jours indemnisables sera affecté d'un coefficient égal à 0,8. Si tel n'est pas le cas, l'allocation versée correspondra à 70% de l'allocation normalement due. Des régularisations seront effectuées en fin de période sur la base des rémunérations définitives et justifiées. Ces dispositions seront applicables au 1er janvier 2018.

Gaëlle Launav

Consultante en droit social Infodoc-Experts

Pour en savoir 🛨

Arrêté du 4 mai 2017 portant agrément de la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage et de ses textes associés:

www.legifrance.

Aménagements du dispositif « senior »			
Âge du demandeur d'emploi à la rupture de son contrat	Durée d'indemnisation plus longue	Abondement maximal de 500 h du CPF en cas de mobilisation pour une formation	
55 ans	Oui : 1095 jours (36 mois)	Non	
53 à 54 ans	Oui : 913 jours (30 mois)	Oui	
50 à 52 ans	Non		

Programme de travail du Gouvernement pour rénover notre modèle social

Le Premier ministre et la ministre du Travail ont présenté, le 6 juin 2017, le programme de travail du Gouvernement pour rénover notre modèle social. L'objet de ce programme de travail est de « libérer l'énergie des entreprises et des actifs tout en donnant de nouveaux moyens concrets à chacun de trouver sa place sur le marché du travail et de construire son parcours professionnel ». Détails.

Les réformes

Le Gouvernement a prévu six grandes réformes qui seront menées dans les 18 prochains mois.

- Faire évoluer notre droit du travail pour prendre en compte la diversité des attentes des salariés et besoins des entreprises : septembre 2017.
- ► Supprimer les cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage, par un transfert sur la CSG : 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Renforcer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes et des salariés dont les métiers sont appelés à évoluer rapidement : plan opérationnel en 2018 avec des premières mesures à la rentrée 2017. Application numérique du compte personnel de formation, concrète, exhaustive et individualisée au 1^{er} janvier 2019.
- ► Ouvrir l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants : été 2018.
- ▶ Refonder l'apprentissage pour développer massivement l'offre des entreprises en direction des moins de 25 ans et lutter efficacement contre le chômage des jeunes : réforme à mettre en œuvre en 2018 et 2019.
- ▶ Rénover notre système de retraites

en le rendant plus transparent et plus juste. Et simplifier le compte pénibilité : mise en place dans les prochaines semaines d'une mission pour formuler des recommandations opérationnelles.

Réforme par ordonnances : le projet de loi d'habilitation a été adopté par le Conseil des ministres du 28 juin. Les ordonnances seront publiées avant la fin de l'été.

Les objectifs de la réforme du droit du travail

« Conçu historiquement pour organiser les relations de travail dans les grandes entreprises industrielles, notre droit du travail ne répond plus à la diversité des entreprises, des secteurs, des parcours et des attentes des salariés. Au lieu de protéger les salariés et de soutenir l'activité des entreprises, il fragilise parfois les premiers par le décalage entre la règle et les pratiques et freine le développement des secondes, par sa difficulté à s'adapter rapidement à la réalité changeante des situations économiques, notamment dans les TPE-PME et les jeunes entreprises. »

Il est donc proposé de centrer le travail de concertation sur les trois domaines suivants :

La nouvelle articulation de l'ac-

cord d'entreprise et de l'accord de branche et l'élargissement sécurisé du champ de la négociation collective; il faut réfléchir aux nouveaux champs qui pourraient être ouverts à la négociation collective et aux moyens de mieux sécuriser les accords conclus et leurs modalités d'application et de validité.

- Simplifier et renforcer le dialogue économique et social et ses acteurs ; les instances représentatives du personnel sont morcelées, ce qui ne favorise ni la qualité du dialogue social, ni la capacité d'influence des représentants des salariés. Il faut faciliter le dialogue social dans les TPE et PME pour que toutes les entreprises puissent bénéficier des possibilités d'adaptation qui seront ouvertes à la négociation collective par la loi.
- ▶ Sécuriser les relations de travail, tant pour les employeurs que pour les salariés : œuvrer en faveur de l'égalité professionnelle, sécuriser les nouveaux modes de travail, favoriser la conciliation prud'homale, mettre en œuvre la barémisation des dommages et intérêts aux prud'hommes, simplifier le licenciement, garantir l'accès par voie numérique aux normes du travail. ■

Alice Fages

Directeur des affaires sociales au Conseil supérieur

SOCIAL

Du contrat de prestation de services au prêt de main d'œuvre illicite : les points de vigilance

ans le cadre du contrat de prestation de services conclu entre un client (ou maître d'ouvrage) et un prestataire, il est fréquent que des salariés soient mis à disposition pour réaliser le service faisant l'objet du contrat. Le prêt de main d'œuvre étant strictement encadré par le Code du travail, il est important de faire le point sur ces opérations, afin d'éviter toute condamnation au pénal sur le fondement du prêt de main d'œuvre illicite ou du délit de marchandage.

Quelle est la définition d'un contrat de prestation de services ?

Il n'existe pas de définition légale du contrat de prestation de services. Toutefois, une circulaire DGT 2008/17 du 5 octobre 2008 relative au détachement transnational de travailleurs en France dans le cadre d'une prestation de services définit cette opération comme suit : « Les activités de nature industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole, réalisées dans le cadre d'un contrat conclu entre une entreprise prestataire et un bénéficiaire, moyennant un prix convenu entre eux. La prestation de services est par nature temporaire et a pour objet la réalisation d'un travail spécifique selon des moyens propres et un savoir-faire particulier. Elle s'opère notamment dans le cadre d'opérations de sous-traitance ». Il s'agit donc de confier à une entreprise la prise en charge totale ou partielle d'une activité déterminée, sous sa responsabilité et avec le concours de son propre personnel.

Quant à la sous-traitance, elle est définie par la loi du 31 décembre 1975 : « opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ».

Ces opérations sont exercées soit hors de l'entreprise donneur d'ordre (activités de sous-traitance dans le bâtiment et les travaux publics), soit dans ses locaux (prestations de services pour les activités informatiques, comptables...).

Dans quels cas le prêt de main d'œuvre est-il interdit ?

Le prêt de main d'œuvre à but lucratif et à titre exclusif est interdit, sauf s'il est réalisé dans le cadre de dispositifs spécifiques autorisés par la loi tels que le travail temporaire, le portage salarial, etc. (art. L. 8241-1 C. tr.).

Par conséquent, si l'objet du contrat conclu entre le client et le prestataire est la fourniture de main d'œuvre, l'opération est illicite. Les sanctions sont alors particulièrement lourdes (art. L. 8243-1 C. tr.) : emprisonnement de deux ans et amende de 30000€ dans le cas général ; sans compter la possibilité pour le tribunal de prononcer, à titre de peine complémentaire, une interdiction de sous-traiter de la main d'œuvre pour une durée de deux à dix ans, l'affichage ou la diffusion de la décision, etc.

A contrario, le prêt de main d'œuvre à but non lucratif est autorisé. Selon la loi, une opération de prêt de main-d'œuvre ne poursuit pas de but lucratif lorsque l'entreprise prêteuse ne facture à l'entreprise utilisatrice, pendant la mise à disposition, que les salaires versés au salarié, les charges sociales afférentes et les frais professionnels remboursés à l'intéressé au titre de la mise à disposition (art. L. 8241-1 C. tr.). Ainsi, l'opération n'est licite que si seuls les salaires et les charges sont remboursés; le remboursement des frais de gestion est donc prohibé.

Quelles sont les conditions à remplir pour que le contrat de prestation de services soit licite ?

Le contrat de prestation de services doit définir une tâche pour laquelle le prêt de personnel n'est qu'un moyen permettant la réalisation de cette tâche; dans ce cas, le prêt de personnel rattaché au contrat est licite

Tel est le cas, par exemple, si une société de services en informatique met à la disposition de l'entreprise utili-

Laurent Beljean

Avocat

Alice Fages

Directeur des études sociales

satrice des informaticiens pour réaliser des prestations dans le cadre d'un contrat d'entreprise portant sur l'informatisation d'un service. Le juge, afin de vérifier que le contrat n'a pas pour objet principal la mise à disposition de salariés, examine la finalité du prêt de main d'œuvre en s'appuyant sur plusieurs indices qui sont les suivants:

- L'objet du contrat : le juge n'est pas lié par la qualification donnée par les parties et examine les conditions réelles d'exécution de la prestation afin de vérifier que le contrat n'a pas pour objet la fourniture de main d'œuvre.
- Le savoir-faire de l'entreprise prestataire : il faut que l'activité faisant l'objet du contrat nécessite une spécialisation ou un savoir-faire que ne possède pas la société donneur d'ordre. Il s'agit d'un critère déterminant auquel les juges sont très attachés. Ainsi, il n'y a pas de spécificité si la société intervenant dans le secteur du gardiennage et la surveillance d'entreprise fait appel à un sous-traitant pour qu'il assure une prestation d'agent de sécurité, conducteur de chien (C.A. Grenoble, 10 avril 2014, n°13/00488). A contrario, un savoir-faire spécifique a été reconnu dans le cas d'une société d'ambulance qui avait fait appel à une société spécialisée dans les secours disposant d'équipages ambulanciers complets et qualifiés (Cass. com. 10 septembre 2013, n°12-18050).
- ► Le mode de rémunération : la rémunération doit être calculée de façon forfaitaire, en fonction de la tâche. Elle ne doit pas être calculée sur la base des heures de travail accomplies, ce qui prouverait que seule la fourniture de main d'œuvre est rémunérée (Cass. crim. 16 mai 2000, n°99-85485).
- L'existence d'un lien de subordination entre l'entreprise prestataire



de services (ou sous-traitante) et ses salariés qui réalisent la prestation. Même si la prestation doit être exécutée en coordination avec les responsables de la société donneur d'ordre, l'entreprise prestataire de services doit garder l'autorité hiérarchique sur les salariés mis à disposition: encadrement, pouvoir de contrôle et disciplinaire... Toutefois, les salariés mis à disposition sont tenus de respecter les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité prévues par le règlement intérieur de l'entreprise utilisatrice (art. L. 1311-1 et suivants C. tr.).

► La fourniture de moyens et de matériel pour exécuter les travaux : l'entreprise prestataire doit avoir son propre matériel pour effectuer les travaux ; ce n'est pas l'entreprise utilisatrice qui doit "prêter" le matériel nécessaire.

Il faut donc être vigilant dans la rédaction du contrat de prestation de services ou de sous-traitance et définir son objet et ses modalités d'exécution en tenant compte des précisions ci-dessus.

En conclusion...

Afin qu'un contrat de prestation de services ne soit pas requalifié en prêt de main d'œuvre illicite, il faut donc veiller aux points suivants :

- ▶ le contrat doit porter sur une tâche à accomplir, définie avec précision, et non sur une simple mise à disposition de salariés;
- ▶ le contrat doit mentionner le savoir-faire spécifique mis en œuvre par le prestataire ;
- ▶ la prestation doit s'effectuer sous le contrôle exclusif du prestataire, même lorsque les salariés de ce dernier interviennent dans l'entreprise;
- ▶ le contrat doit préciser que, quel que soit le lieu de réalisation de la prestation, le personnel reste sous l'autorité du prestataire ;
- ▶ la prestation doit être rémunérée de façon forfaitaire et non en fonction du nombre d'heures réalisées par les salariés du prestataire. ■

INFODOC FISCAL

Taxe sur les salaires : un crédit d'impôt pour certains organismes à compter de 2017

La loi de finances pour 2017 a instauré un Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires (CITS) au bénéfice de certains organismes sans but lucratif, redevables de la taxe sur les salaires et ne bénéficiant pas du CICE. L'administration fiscale a publié ses commentaires administratifs sur ce dispositif¹.

Organismes éligibles au CITS

Le CITS bénéficie aux organismes qui sont éligibles à l'abattement de 20 304 € sur l'assiette de taxe sur les salaires, à savoir :

- ▶ les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ;
- ▶ les fondations reconnues d'utilité publique ;
- les centres de lutte contre le cancer :
- ▶ les syndicats professionnels et leurs unions ;
- ▶ les mutuelles régies par le Code de la mutualité qui emploient moins de trente salariés.

Assiette du CITS

L'assiette du CITS est constituée par les rémunérations comprises dans l'assiette de la taxe sur les salaires et n'excédant pas 2,5 fois le Smic calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu.

Remarque: lorsque l'organisme est éligible au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ne peuvent pas être prises en compte pour le calcul du CITS.

Calcul du CITS

Le crédit d'impôt est déterminé par année civile. Il s'élève à 4 % des rémunérations éligibles versées à compter du 1^{er} janvier 2017. Le CITS est diminué du montant de l'abattement de taxe sur les salaires, fixé à 20 304 € à compter des rémunérations versées en 2017.

Exemple: une association emploie trente salariés, dont 25 perçoivent des rémunérations annuelles à hauteur de 20 000 ϵ et trois des rémunérations de 35 000 ϵ comprises dans l'assiette de la taxe sur les salaires. Les deux derniers salariés perçoivent des rémunérations supérieures à 2,5 Smic (soit 44 408 ϵ).

L'assiette du crédit d'impôt s'élève donc à : $(20\ 000\ x\ 25) + (35\ 000\ x\ 3)$ = $605\ 000\ \epsilon$, soit un crédit d'impôt de $(605\ 000\ x\ 4\ \%)$ - $20\ 304 = 3\ 896\ \epsilon$.

Déclaration et utilisation du CITS

Les organismes bénéficiaires doivent déclarer le CITS sur la déclaration n°2502-SD (Cerfa n°11824) de liquidation et régulari-

sation de la taxe sur les salaires, y compris lorsque, après imputation du CITS, ils ne sont pas redevables du versement d'un montant de taxe sur les salaires.

L'excédent de crédit non imputé constitue une créance d'égal montant au profit des organismes bénéficiaires du CITS imputable sur le solde de la taxe sur les salaires dû au titre des trois années suivantes. À l'issue de ces trois années, l'excédent qui n'a pu être imputé est remboursé.

Contrôle du CITS

Les organismes collecteurs de cotisations sociales dues sur les rémunérations passibles de taxe sur les salaires sont habilités à recevoir les données relatives aux rémunérations donnant lieu au crédit d'impôt, et figurant dans les déclarations obligatoires relatives aux cotisations et contributions sociales. Les éléments relatifs au calcul du crédit d'impôt sont également transmis à l'administration fiscale.

Le résultat des contrôles effectués portant sur l'assiette du CITS par les organismes collecteurs de cotisations sociales est transmis à la DGFiP.

Patrick Viault

Directeur adjoint d'Infodoc-experts

1. BOI-TPS-TS-35

TOUS LES TALENTS S'Y RETROUVENT





SECTEUR PUBLIC

Les comptes de campagne des élections législatives des 11 et 18 juin

La loi confère aux experts-comptables le soin d'assurer la mission de mise en état d'examen des comptes de campagne.

ette mission légale consiste à mettre le compte de campagne en état d'examen avant transmission au rapporteur de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et Financements Politiques (CNCCFP), et à s'assurer de la présence des pièces justificatives requises concernant les recettes et les dépenses figurant dans le compte, leur codification et leur classement.

C'est avant tout une mission citoyenne dans le cadre de la démocratie et de la transparence de la vie politique.

La lettre de mission doit être jointe au compte de campagne. Dans le cas d'une mission étendue comportant des prestations de conseil, la facturation devra distinguer les honoraires liés à l'accomplissement de la mission légale de ceux liés à l'accomplissement des prestations de conseil. Le coût de ces prestations de conseil doit obligatoirement figurer dans le compte de campagne.

Consciente de la confiance placée en elle par le législateur, la profession comptable s'est mobilisée massivement pour faire face à la très forte demande à laquelle l'ont soumise les candidats, sur la très courte période. L'occasion a été formidable pour la profession, de communiquer et de démontrer Ces outils sont disponibles sur le site de la Boutique.

www.boutiqueexperts-comptables.com





www.boutiqueexperts-comptables.com

aux décideurs politiques toute son utilité pratique, sa légitimité sur les missions qui lui sont confiées et la qualité de ses prestations.

Bon à savoir...

Le Conseil supérieur de l'ordre met à la disposition des expertscomptables qui réalisent ces missions (mission légale de présentation et missions connexes), des outils pratiques, des documents de travail, deux exemples de lettres de mission (mission légale et missions connexes), une foire aux questions, des vidéos de présentation de la mission, un service de questionsréponses sur la plateforme Conseil Sup' Services comptes de campagne ainsi qu'un guide pratique sur la mission dans le cadre des comptes de campagne, mis à jour en septembre 2016.

Nouveauté! « Outil pratique - comptes de campagne »

Cet outil, dont l'utilisation est facultative et à destination des experts-comptables, est laissé à la libre appréciation de chacun. Il tente d'apporter une démarche structurée et de guider le travail de mise en état d'examen du compte de campagne.

Il est composé d'onglets annotés, dont l'ordre est à conserver, reprenant l'ensemble des postes

comptables du formulaire du compte de campagne ainsi que les différentes annexes et documents demandés par la CNCCFP. Le travail est ainsi guidé des documents comptables aux pièces justifica-

Il a été élaboré par le groupe de travail comptes de campagne et partis politiques du Comité Secteur public du Conseil supérieur.



Pour en savoir

Compte de campagne 2017 pour les législatives

www.conseil-sup-services. com

www.cnccfp.fr

Points de vigilance sur les comptes de campagne : épisode 2!

Les experts-comptables doivent s'assurer que les dépenses et les recettes sont en conformité avec les dispositions législatives applicables au financement des campagnes électorales. Détails.

Les dépenses de la campagne officielle (article R.39)

Ces dépenses correspondent :

- à l'impression des bulletins de
- ▶ aux affiches destinées à être disposées devant les bureaux de vote;
- ▶ aux professions de foi ;
- ▶ aux frais d'affichage.

Les dépenses dites du R.39 ne doivent ni transiter par le compte du mandataire financier ni figurer dans le compte de campagne du candidat.

Il s'agit de dépenses qui doivent être payées directement soit par le candidat, soit par voie de subrogation de l'imprimeur, soit par un parti politique.

Le remboursement des frais de la propagande officielle relève de la compétence du préfet et ne concerne que les candidats ou candidats têtes de liste ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Exceptions - Supplément

Lorsque des dépenses d'impression supplémentaires quantitatives ou qualitatives sont engagées, celles-ci doivent être intégrées au compte de campagne et réglées par le mandataire financier. Des exemplaires de ces impressions devront être joints afin de permettre à la commission d'apprécier la réalité de la prestation. La copie de la facture de R.39 doit être intégrée au compte de campagne ainsi que la facture distincte de l'imprimeur en cas de supplément.

Faire ou ne pas faire, telle est la question!

Afin de répondre au mieux aux exigences de cette mission légale, il est indispensable de maîtriser le cadre réglementaire et organisationnel de chaque campagne électorale, notamment les motifs de réformation ou de rejet de comptes de campagne et les conséquences induites.

Attention aux principaux motifs de réformation

- dépenses dont l'intérêt électoral n'est pas justifié;
- dépenses hors circonscription ;
- dépenses de la campagne officielle article R.39;
- dépenses post-électorales;
- dépenses dites de « coaching » ;
- intérêts d'emprunts non payés à la date de dépôt du compte ;
- prise en compte de la valeur d'un matériel et non de la valeur d'utilisation:
- dépenses internes à l'équipe de campagne ;
- présence de factures globales sans détail explicatif de la prestation ;
- dépenses liées au contentieux : frais d'huissiers, frais d'avocat, etc.

Mais aussi aux principaux motifs de rejet :

- l'absence de visa de l'expert-comptable ;
- des paiements directs du candidat hors mandataire financier et hors menues dépenses;
- l'absence de pièces justificatives ;
- le déficit du compte à la date de dépôt à la CNCCFP;
- des dépenses omises;
- des dons de personnes physiques supérieurs au plafond légal;
- des dons des personnes morales;
- des dons reçus sans transiter par le compte bancaire du mandataire financier;
- ▶ l'absence d'ouverture par le mandataire financier d'un compte bancaire spécifique à la campagne ;
- l'incompatibilité liée à la fonction de mandataire financier;
- le dépôt hors délai du compte de campagne, etc.



Pour en savoir



Pour accéder à tous les contenus réservés aux professionnels de l'expertise comptable et poser votre question en ligne, connectez-vous sur le site Conseil Sup' Services



Participez gratuitement au séminaire de réflexion et devenez « Le Cabinet de demain » !

Le métier traditionnel connaît de profondes mutations, obligeant les cabinets à repenser leur stratégie. Au-delà des évolutions technologiques, le Cabinet de demain ne ressemblera pas au cabinet d'aujourd'hui. Prenez un moment pour faire le point et préparer votre Cabinet de demain. Développez votre activité en toute confiance, nous sommes là pour vous aider.

QuickBooks a le plaisir de vous inviter pour un séminaire de 2 jours au cours duquel, accompagné par des consultants spécialistes de la profession comptable, vous pourrez :



Faire un tour d'horizon des principaux impacts de la fameuse **révolution numérique**



Analyserles enjeux
pour votre cabinet



Explorer, avec des confrères, des pistes d'évolution de votre cabinet



Découvrir la solution QuickBooks pour les experts-comptables

N'hésitez pas à vous inscrire au séminaire QuickBooks sur le thème « Préparer le Cabinet de demain ».



AU PROGRAMME DU SÉMINAIRE QUICKBOOKS

L'évolution du marché et les impacts sur les cabinets

- Les chiffres clés, les nouvelles technologies, les nouvelles missions
- Les différents domaines impactés : stratégie, offre, RH
- Comment adapter le cabinet pour tirer parti de ces mutations ?

QuickBooks, la nouvelle génération de logiciel pour les Cabinets de demain

- Quelle est l'approche de QuickBooks ?
- Pourquoi les clients veulent utiliser QuickBooks?
- Comment adapter l'offre et l'organisation du cabinet pour attirer et fidéliser les clients ?
- Comment implanter QuickBooks au sein du cabinet ?

Préparer le Cabinet de demain

- Comment adapter concrètement le cabinet ?
- Comment QuickBooks peut accompagner les cabinets dans leur mutation ?

NE TARDEZ PLUS ET DEVENEZ LE CABINET DE DEMAIN : INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

Votre transformation commence maintenant!

Pour booster la performance de votre cabinet, rendez-vous sur :

www.QuickBooks.fr/cabinetdedemain ou au 0805 200 189 (appel gratuit)

PARTENARIAT-EC@EVENT-INTUIT.COM



EXERCICE PROFESSIONNEL

CAVEC

INTERVIEW DE JEAN-CLAUDE SPITZ PRÉSIDENT DE LA CAVEC

Je veux faire de la Cavec une caisse d'excellence ,,

En janvier 2017, Jean-Claude Spitz a été élu président de la Cavec, Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes, succédant ainsi à Pol Lavefve. Il souhaite consolider les acquis de son prédécesseur pour améliorer et développer les services proposés aux adhérents. Interview.

Où en est la Cavec dans sa transformation?

Avant d'évoquer ce point, je tiens d'abord à saluer le travail très important accompli par mon prédécesseur, Pol Lavefve. Grâce à son talent, à sa pugnacité, à son sens du dialogue et avec l'aide de son Conseil d'administration et de son prédécesseur, Michel Giordano, il a su négocier le départ de la Cavec de l'Association Groupe Berri.

La Cavec est maintenant fonctionnellement autonome. Nous nous sommes dotés d'un système d'informations performant et de notre propre centre d'appels qui nous permettent d'une part d'offrir un service plus personnalisé à nos adhérents et d'autre part de bénéficier d'un outil de pilotage précis et permanent.

Quelles sont les actions prévues cette année ?

Améliorer le recouvrement des cotisations, développer nos services en ligne, renforcer notre qualité de service : il reste beaucoup à faire pour consolider ce qui a été entrepris. Les équipes de la Cavec évoluent pour s'inscrire dans la transformation d'une caisse "administrative" en une caisse de services.



Lors de la "bascule" informatique, nous avons constaté que les informations contenues dans le fichier des adhérents n'étaient pas suffisamment renseignées. Nous allons devoir fiabiliser les données de nos 30 000 affiliés pour nous permettre d'être encore plus réactifs et plus efficaces. Nous pourrons ainsi intervenir plus vite si un adhérent, à la suite d'un arrêt de maladie ou d'une baisse de son chiffre d'affaires, rencontre des difficultés pour payer ses cotisations.

Je rappelle qu'un expert-comptable peut être radié de l'Ordre s'il n'est pas à jour de ses cotisations à la Cavec.

Un professionnel engagé

Diplômé de l'ESCP Europe en 1972 (en même temps que Jean-Pierre Raffarin), Jean-Claude Spitz entre dans un cabinet international d'audit et s'inscrit à l'Ordre et à la Compagnie en 1978. Il s'associera par la suite dans deux cabinets avant de rejoindre, en 2007, le cabinet dont il est depuis associé gérant. Parallèlement, il entre dans la vie syndicale de la profession dès 1979, est élu à l'Ordre de Paris-IDF en 1996 et en devient le président en 2002. Il est élu au Conseil supérieur de 2005 à 2012 et nommé vice-président en charge de la communication, de 2005 à 2008. Depuis janvier 2017, il est président de la Cavec.

Quel est votre objectif pour la Cavec ?

L'objectif de la mandature est de faire de la Cavec une caisse de retraite et de prévoyance d'excellence. Cela signifie une caisse qui connaît bien ses adhérents, qui est capable de répondre à leurs besoins en fonction de leur évolution personnelle et professionnelle, qui traite de manière équitable ses cotisants et ses prestataires et qui gère bien les fonds qui lui sont confiés. Plus concrètement, cela va passer par une amélioration du régime d'invalidité-décès, le développement des actions de prévention en matière de santé et la création d'une garantie dépendance pour nos affiliés. La perte d'autonomie constitue un enjeu majeur de société. En tant que pilier de la prévoyance de la profession, la Cavec se doit de traiter ce sujet.

Enfin, je souhaite que la Cavec s'adresse davantage aux jeunes experts-comptables. La plupart d'entre eux méconnaissent leurs droits et les possibilités que la caisse leur offre en matière de prévoyance. C'est le paradoxe de notre métier : nous nous préoccupons de la protection sociale de nos clients, mais pas assez de la nôtre!

EDITION

L'Expert en poche éd. grand public

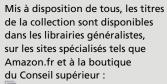
« L'Expert en poche - grand public » accueille ce mois-ci au sein de sa collection un nouvel ouvrage « Complémentaire santé et prévoyance : quide pratique ».



outes les entreprises doivent avoir mis en place un régime de complémentaire santé depuis le 1er janvier 2016. Cette généralisation n'est toutefois pas encore effective et de nombreuses questions se posent : comment mettre en place un régime de prévoyance et de complémentaire santé ? Tous les salariés doivent-ils être couverts, et selon les mêmes modalités ? Existe-t-il une obligation d'information des salariés et quelle forme prend-elle?

« Complémentaire santé et prévoyance : guide pratique » par Alice Fages et Véronique Argentin, propose ainsi une approche méthodologique et synthétique pour faire le point sur les obligations des entreprises en matière de complémentaire santé mais aussi de prévoyance. Il présente notamment les modalités de mise en place de la prévoyance et de la complémentaire santé, les règles à respecter pour éviter un redressement Urssaf, l'information à donner aux salariés...

Pour en savoir



www.boutique-expertscomptables.com

Les dernières nouveautés de la collection

« La rupture conventionnelle : quide pratique », traite de façon concrète et synthétique différents cas de recours, les procédures et schémas ainsi que les questions concernant la suite de la rupture (indemnisation du salarié, droit à l'assurance chômage, etc.). Plusieurs exemples de courriers et de conventions sont d'ailleurs proposés.

« Le financement des entreprises », quelles sont les règles à respecter dans le contexte financier actuel ? L'ouvrage regroupe toutes les informations nécessaires pour se lancer dans une recherche de financement efficace.

« Guide pratique des réductions et crédits d'impôts » rappelle les principes généraux applicables et fournit une présentation détaillée de ces derniers. Sont notamment abordés les réductions d'impôts liées aux dons et subventions, à la souscription au capital de PME, aux investissements « Duflot - Pinel » et les crédits d'impôts au titre des dépenses pour la transition

« Les principales questions sur l'impôt sur le revenu » expose de façon concrète les différents mécanismes d'imposition qui s'appliquent à chaque catégorie de revenu. Il réunit donc les points clés des principales étapes conduisant à la détermination de l'impôt sur le revenu.





PUBLIEZ VOS OFFRES DE RECRUTEMENT Chiffres & Droit

LA REVUE FIDUCIAIRE EMPLOI

🍙 emploi.revuefiduciaire.com regie@courriercadres.com



PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES à l'échelle nationale

LA REVUE FIDUCIAIRE ANNONCES LÉGALES

Info | Ouverture de compte | Assistance

4 02 47 60 62 17

annonceslegales@grouperf.com

PARTAGEZ NOTRE ESPACE COWORKING



LE 100 LA FAYETTE

Situé à Paris proche des gares du Nord et de l'Est

뤎 01 47 70 73 18 ou 01 85 34 71 07 n boutique.grouperf.com/coworking



RDV au 72° Congrès stand C42

FORMATION

10 ans après... **Révision des DCG, DSCG, DEC**

La dernière réforme remonte à 2006 pour les DCG et DSCG et à 2009 pour le DEC (deux décrets intégrés dans le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012). Ces diplômes ont plus de 10 ans, c'est le cas des DCG et DSCG, ou vont les avoir, c'est le cas du DEC. Les années 2017-2018 seront consacrées à la redéfinition des contenus en vue de la rentrée 2019.

Lancement du projet

La commission Formation du CSOEC, présidée par Nicole Calvinhac qui a succédé en mars dernier à Jean-Pierre Roger, est partie d'un constat d'inadéquation d'une partie des contenus des UE du DCG et du DSCG aux besoins des cabinets, nouvelles missions de l'expert-comptable, évolutions liées au développement du numérique, à l'environnement des entreprises et des affaires. Il devenait urgent de revoir :

- les programmes et modalités des examens ;
- ▶ les intitulés des unités d'enseignement (UE) le cas échéant :
- ▶ l'articulation DCG et DSCG;
- ▶ et de s'interroger sur les contenus des deux épreuves écrites du DEC.

La 1^{re} réunion du comité de pilotage s'est tenue au CSOEC le jeudi 26 janvier 2017 sous le pilotage des trois présidents du jury :

- ▶ DCG: Anne Gasnier, inspectrice générale de l'éducation nationale, groupe économie et gestion, et Gérard Mélyon, vice-président du jury du DCG;
- ▶ DSCG : Evelyne Lande, professeur des universités, directeur de l'IAE de Poitiers ;
- ▶ DEC : Martial Chadefaux, professeur des universités, responsable du master CCA-Dijon ; l'accompagnent Marie-Pierre Mairesse, professeur des universités, université de Valenciennes, vice-présidente du jury du DEC, et Philippe Bourdiaux, secrétaire pédagogique du jury du DEC.

Chacun est entouré de groupes de travail constitués d'enseignants et de professionnels, experts-comptables, commissaires aux comptes, diplômés d'expertise comptable en entreprise, experts-comptables stagiaires.

La démarche est lancée depuis mars 2017 pour les

DCG et DSCG, elle suivra pour le DEC à partir du mois de juillet de façon à bénéficier des orientations proposées pour les deux premiers diplômes.

L'association des professeurs de DCG (lycées), présidée par Laure Bataille, lycée Jean Rostang à Caen, est également impliquée dans ce processus ainsi que l'association France masters CCA présidée par Christiane Föll, université de Paris Sorbonne.

Objectifs de la démarche

Plusieurs idées et suggestions sont partagées par les pilotes du projet ainsi que par Alain Henriet, ancien président du jury du DCG consulté, et par le président de la commission Formation du CSOEC :

- ▶ différencier davantage les 2 niveaux L (DCG) et M
- ▶ introduire la notion de compétences et en faire un élément d'attractivité et de cadrage ;
- ▶ se fixer une méthode de travail : approche par parcours, thématiques ou blocs de matières ;
- rendre le cursus attractif : une présentation en parcours est moins impressionnante qu'en UE (13 UE pour le DCG);
- ▶ actualiser les contenus et les hiérarchiser entre les niveaux L et M; supprimer dans la mesure du possible les redondances (il faut malgré tout qu'une UE puisse être étudiée de manière autonome); maintenir une UE facultative de langue.

Aspects à revoir, exemples

Pour les DCG et DSCG, cette refonte comprendra notamment un travail de rééquilibrage des matières et une distinction de niveaux entre les deux diplômes :

- ▶ Place de la fiscalité par rapport à la comptabilité, cas du DCG : il s'agit de réorienter l'enseignement de l'UE 4 du DCG vers le droit fiscal.
- ▶ Approche des systèmes d'information : aujourd'hui

Leurs attentes...

Anne Gasnier, présidente du jury du DCG



Plus qu'un simple toilettage, c'est l'ajustement des contenus du diplôme aux nouvelles pratiques

professionnelles qui est recherché, ainsi que l'amélioration de l'attractivité de cette formation permettant à la fois une insertion professionnelle et une poursuite d'études.

En conséquence, le diplôme va se structurer autour de 4 parcours comportant chacun 3 à 4 unités d'enseignement (UE) - et intègrera une entrée par les compétences pour faciliter l'appréhension du programme par les candidats en formation initiale et en formation continue.

Accroître la pratique de l'anglais, la place du numérique et la communication orale constituent des objectifs majeurs, notamment pour la préparation des candidats sous statut scolaire.

Ce travail, mené par un groupe d'une cinquantaine de personnes (enseignants en classe de DCG, universitaires et professionnels) doit aboutir pour la fin 2017.

Evelyne Lande, présidente du jury du DSCG



L'environnement économique et financier des entreprises a subi de nombreuses mutations au cours de ces dix

dernières années. Il importe donc que les programmes du DSCG en tiennent compte. L'UE de finance va intégrer les modifications réglementaires entraînées par la crise de 2008 sur les marchés financiers ou encore les Fintech¹. La place des normes internationales (IFRS) sera plus présente pour les UE de finance et de comptabilité, audit. En ce qui concerne l'UE sur le management des systèmes d'information l'accent sera moins porté sur les solutions techniques informatiques pour laisser plus de place à l'architecture (conception), au management et à l'audit des systèmes d'information. Le marketing va aussi faire son entrée au sein de l'UE management et contrôle de gestion permettant ainsi d'accompagner le développement des clients des cabinets ou de sensibiliser les futurs collaborateurs à la politique marketing de leur cabinet. Enfin, point majeur, l'UE d'économie partiellement en anglais disparaîtrait au profit d'une UE d'anglais des affaires avec un niveau de compétences linguistique à atteindre.

Ces évolutions montrent que la profession comptable sait s'interroger sur ses pratiques, les compétences que doivent acquérir les futurs collaborateurs de cabinets et qu'elle évolue en phase avec les business model de ses clients.

Martial Chadefaux, président du jury du DEC



« Entreprendre, c'est savoir (...) prendre le conseil là où il est le plus fiable et légitime » peut-on lire sur la page d'accueil

du site de la profession. Nul doute que la formation des futurs expertscomptables doit concourir à la fiabilité de ce conseil et que, dans une économie en mouvement, cette formation doit s'adapter. Il est donc légitime que l'on se penche périodiquement sur le parcours de formation à l'expertise comptable depuis le DCG jusqu'au DEC, et plus spécifiquement aujourd'hui, sur les programmes.

S'agissant du DEC, la réflexion porte essentiellement sur le programme des deux épreuves écrites : la déontologie et l'épreuve de révision légale et contractuelle. La réflexion est menée en associant praticiens, formateurs et élus. Nous avons déjà reçu de manière informelle un certain nombre de suggestions et nous aurons en juillet deux réunions de travail qui aborderont spécifiquement le contenu des programmes. Sans doute, au final, pas de révolution à l'horizon mais des ajustements pour mieux tenir compte des évolutions des missions et des pratiques.

Au-delà, le jury du DEC a en tête d'autres projets sur ce diplôme, projets qu'il espère voir murir dans les mois qui viennent en lien avec les institutions et le SIEC (Arcueil).

l'approche DCG est très technique et celle du DSCG, plus orientée management. Il faut privilégier les aspects opérationnels, utiliser les logiciels de la profession et prendre en compte ces outils dans les stages. Précisons que les experts-comptables stagiaires ont une forte attente sur cette matière.

- ▶ Enseignement de l'économie en DCG : à répartir sur deux ans.
- ▶ Renforcement de l'anglais : privilégier l'anglais des affaires tant pour le DCG que pour le DSCG.
- ▶ Durée des stages : le calendrier et la durée devraient être repensés pour mieux optimiser ces périodes "terrain".

1. La Fintech, est une nouvelle industrie financière qui déploie la technologie pour améliorer les activités financières. Le terme « fintech » est une contraction de « finance » et de « technologie ». Par extension, le terme FinTech est utilisé pour désigner une compagnie qui œuvre dans ce domaine. (Wikipedia).

EXERCICE PROFESSIONNEL

FORMATION

Hormis un travail sur les contenus des épreuves, les groupes devront également s'interroger sur le système de compensation des notes, par UE, par parcours ou par bloc de compétences ? Il sera également intéressant de s'interroger sur les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences, sur l'opportunité d'introduire ou non des QCM...

Il appartiendra également au comité de pilotage de s'assurer du respect du "continuum" DCG-DSCG-DEC en tenant compte de la particularité du cursus : entrées parallèles à plusieurs niveaux, candidatures libres...

Etapes du projet

Un courrier de sensibilisation du 30 janvier 2017 a été adressé à Laurent Régnier, chef de bureau à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Le projet a été évoqué de manière positive lors de la commission consultative (enseignement supérieur) du 6 février 2017. Les groupes de travail ont l'année 2017 pour émettre des propositions détaillées. La commission consultative reverra ces projets début 2018 et procèdera aux ajustements nécessaires en coordination avec les pilotes concernés avant la préparation des textes pour fin 2018. Si ce planning est respecté, les éditeurs, les enseignants ainsi que les directeurs d'établissements d'enseignement auront l'année 2019 pour s'adapter avant la rentrée de septembre 2019. Les premières épreuves tenant compte de ces révisions pourraient donc être envisagées en 2020.

Pour en savoir 🕂



hmichelin@cs.experts-comptables.org

Toute la production de votre cabinet

Comptabilité, Immobilisations, Fiscalité, Paie, Révision, GED, Gestion interne, Présentation imagée des comptes...



Connectée aux outils de votre choix



Notes de frais, Scan OCR, Collecte bancaire, Workflow RH, Reporting...

Partagée en toute autonomie avec vos clients



Devis / factures, Partage des pièces comptables, Comptabilité de trésorerie, Comptabilité collaborative temps réel, Paie autonome, Tableaux de bord...



Vous préparez votre mémoire ? Utilisez Bibliotique!

Riche d'un fonds documentaire unique, contenant toute la documentation utile à la profession pour l'exercice de ses missions, Bibliotique est une étape indispensable pour les futurs professionnels lors de la rédaction de leur mémoire d'expertise comptable.

Un fonds documentaire de référence

Spécialisé dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, le fonds documentaire de Bibliotique est enrichi quotidiennement et couvre toutes les thématiques en lien avec les missions de la profession. Il contient l'ensemble des publications de l'Ordre des experts-comptables, de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et des institutions liées à la profession.

Plus de 80 000 documents sont référencés dans sa base de données, où plus de la moitié des notices sont enrichies du document d'origine au format numérique. Le projet de numérisation du fonds papier, mis en œuvre lors de la fermeture de la salle de lecture en 2015, a permis d'enrichir et protéger une partie du fonds et de donner accès à des documents inaccessibles ailleurs : plan de comptes professionnels, histoire de la comptabilité ou de la profession...

Les mémoires, un apport pour la profession

Chaque année, en accord avec le ministère de l'Education nationale, les mémoires soutenus lors des sessions du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) de mai et de novembre, qui ont obtenu une note minimale de 13/20 et sélectionnés par le jury, sont déposés à Bibliotique. Ils représentent un apport important dans le domaine de la recherche et du savoir comptables, parce qu'ils explorent de manière pratique et méthodologique des secteurs d'activités très spécifiques, synthétisent des approches techniques ou organisationnelles du métier ou proposent de nouvelles perspectives d'évolution.

Ce fonds documentaire original et inédit (7 900 mémoires datant de 1965 à nos jours) est référencé dans la base de données de Bibliotique et diffusé au public avec l'accord de leurs auteurs.

Il est utilisé par les mémorialistes, car ils doivent tenir compte des travaux et mémoires existants pour leur travail de recherche et la maîtrise de leur sujet. De plus, ils doivent veiller à actualiser leurs connaissances et, lors de la soutenance, montrer que la bibliographie du mémoire a été complétée par rapport à celle présentée dans le cadre de la demande d'agrément.

Une base de données en ligne

Afin de faciliter les recherches et l'accès aux documents, la base de données de Bibliotique a été mise en ligne sur Bibliobaseon-

Trois moteurs permettent d'effectuer des recherches simples, avancées ou spécifiques aux mémoires. Les listes de résultats peuvent être triées et affinées et les utilisateurs ont la possibilité de sélectionner les notices et de créer des dossiers de sélections. Les documents libres de droits ou publiés par les institutions professionnelles sont accessibles gratuitement. Pour ceux autorisés (articles de revue, autres publications...) à la copie par le CFC, Centre Français de la Copie, ils peuvent être commandés au format papier.

Les mémoires, vendus aux prix de 21€HT l'unité, sont, depuis le 15 janvier 2015, accessibles en téléchargement illimité pour tous les stagiaires en contrepartie du paiement d'une contribution de 20€HT dans le cadre de leur cotisation annuelle. Les mémorialistes devraient pouvoir bénéficier



d'un accès similaire, sur abonnement à souscrire sur le site, d'ici la fin de l'année

Enfin, en 2016, la CNCC, le CSOEC et leurs instances régionales ont décidé d'offrir un service de proximité en donnant accès au fonds documentaire de Bibliotique dans des points relais en région. Des partenariats sont progressivement mis en place à l'initiative des CROEC et des CRCC, pour permettre la consultation de la base de données Bibliobaseonline.com et des publications des deux institutions dans les établissements d'enseignement supérieur, partout en France. La liste des points de consultation est disponible sur le site.

D'autres travaux sont en cours de réflexion pour faire évoluer et compléter l'offre d'accès de toute la profession comptable à la base de données et aux services de Bibliotique.

Pour en savoir 🕀 Bibliotique.com Bibliobaseonline.com biblio base on line

des régions Poitou-Charentes-Vendée



La profession en chiffres

540 Experts-comptables 568 Sociétés d'expertise comptable

112 Associations de gestion et de comptabilité 80 Experts-comptables stagiaires

30 Salariés d'AGC autorisés à exercer la profession d'expert-comptable

Mikaël Hugonnet

Président du Conseil régional de l'ordre des expertscomptables de Poitou-Charentes-Vendée



Qu'est-ce qui vous a amené au métier d'expert-comptable?

Mon père m'a orienté vers cette profession, en suscitant, très jeune, mon intérêt pour la filière. J'étais lycéen et il travaillait alors dans une banque. J'ai fait un bac comptabilité et gestion, ce qui m'a permis de découvrir la matière comptable : l'analyse des chiffres, la réflexion sur la gestion m'ont tout de suite plu. Chemin faisant, j'ai poursuivi en BTS comptabilité et DECF. Mon parcours est somme toute traditionnel mais il m'a vraiment donné l'envie d'entrer dans la profession. D'ailleurs, dès le lycée, mon objectif était de devenir expert-comptable. J'ai été diplômé fin 1999 et me suis installé dès 2001 dans un cabinet traditionnel indépendant.

A quel moment votre engagement au sein de l'institution a-t-il débuté?

Mon engagement s'est fait au même moment que mon installation. J'ai tout d'abord présidé le CJEC régional. En 2005, me voilà élu pour la première fois au Conseil régional de l'ordre de Poitou-Charentes-Vendée. Dans le cadre de cette mandature, j'étais responsable de la commission Informatique, une matière qui m'intéressait tout particulièrement. La région Poitou-Charentes-Vendée était pilote du projet « Jedeclare », j'ai ainsi participé à la signature du premier accord national avec un réseau bancaire ; l'Ordre était déjà en avance sur les aspects technologiques et sur la transition numérique. Parallèlement, j'occupais des fonctions de contrôleur de qualité et contrôleur de stage. En 2009, j'ai réalisé un nouveau mandat en tant que vice-président du Conseil régional de l'Ordre, avec la présidence de la commission Devoirs et Intérêts professionnels (gestion des litiges et des conciliations entre confrères, et confrèresclients). Ces deux mandatures m'ont permis d'avoir une vision très globale et précise des tâches effectuées au sein d'un Conseil régional de l'ordre des experts-comptables.

Pourquoi cette volonté de vous engager dans la vie ordinale?

Pour la petite histoire, je faisais partie du syndicat IFEC et je me suis associé avec Gilles Fauconnier, alors élu ECF et président de la Cavec. Nous étions chacun très marqués politiquement mais cette différence nous a permis d'avoir des discussions très positives sur la profession et le service à apporter à nos confrères et clients. Elles ont été motrices de mon investissement pour le développement de la profession, que j'estime moderne, dynamique et en adéquation avec son environnement économique. J'avais aussi la volonté de servir l'intérêt collectif. Cela m'a d'ailleurs toujours accompagné. A titre personnel, deux investissements forts ont marqué ces dernières années : j'ai présidé un club d'entrepreneurs de 250 adhérents où j'ai retrouvé cette

Mon parcours professionnel est caractérisé par trois valeurs fortes: égalité, parité et inter-générations.



dynamique de défense de l'intérêt collectif et de promotion des membres du groupe, cette proximité et cette richesse humaine, similaires à l'environnement d'un Conseil régional de l'ordre; et je suis également juge au tribunal de commerce de Niort. C'est un parallèle intéressant avec la présidence du Conseil régional puisque l'on contribue à faire vivre le tissu économique local, tout en entretenant les relations interentreprises.

Quels sont vos objectifs pour les deux ans à venir?

Mon parcours professionnel est caractérisé par trois valeurs fortes : égalité, parité et inter-générations. Ces valeurs ont beaucoup compté dans la composition de l'équipe d'élus du Conseil régional : une équipe paritaire, issue de différentes générations, représentant différents types de structures. Cela permet des échanges constructifs dans le cadre des trois objectifs de mandature :

Promouvoir la profession et plus largement la marque « Expert-comptable », en donnant une image dynamique et moderne de notre métier, tout en valorisant notre présence aux côtés du chef d'entreprise. Nous menons des actions de communication auprès des médias régionaux, mais aussi auprès des institutionnels-partenaires des chefs d'entreprise (chambres consulaires, préfectures, organisations syndicales professionnelles...). Nous souhaitons être présents sur les manifestations régionales traitant du numérique, tout en investissant le terrain du mécénat. C'est une façon de surprendre notre

environnement, en montrant que l'expertcomptable n'est pas cantonné à faire des comptes : la profession est numérique, et sait prendre de la hauteur en menant des actions de mécénat culturel, sportif...

- ▶ Poursuivre la lutte contre l'exercice illégal, dans un souci de protection de nos clients. Entre répression et prévention, cela a toujours été une préoccupation majeure du Conseil. Nous continuerons de mettre les moyens pour engager des actions contre ces pratiques et poursuivre la démarche préventive auprès des confrères et institutionnels. Il y a déjà eu des actions de communication dans la presse visant à alerter sur l'exercice illégal. Nous poursuivrons ce travail de fond auprès des institutionnels dans le cadre de réunions de travail et de manifestations auxquelles nous participons. De même, nous comptons être très présents lorsqu'il y a des signalements sur le terrain des réseaux professionnels et des entreprises.
- ▶ Intensifier les actions « attractivité » auprès des jeunes. Nous organisons depuis 30 ans un tournoi de gestion dans la région, avec une vingtaine d'établissements scolaires et universitaires. Nous sommes aussi présents auprès d'organismes tels qu'Entreprendre Pour Apprendre (EPA), qui amène le monde de l'entreprise dans les établissements. L'objectif est de communiquer auprès de ces publics jeunes sur ce qu'est notre métier ; j'en reviens à cette notion de dynamisme et de modernité de la profession. Notre métier ne connaît pas la crise, les rémunérations sont inté-

Bureau du Conseil régional de Poitou-Charentes-Vendée

Président : Mikaël Hugonnet

Vice-présidents : Sandrine Calandre, Emmanuel Vidal, Yves-Marie Birot, Stéphane Remaud, Marie-Pascale Gandouin

Trésorier : Alain Metais

L'équipe des permanents est composée de 4 personnes

Danielle Fougère, secrétaire générale

Nathalie Deforges, déontologie, tableau, REI, DIP

Dominique Bouteiller, informatique, cotisations, communication

Géraldine Dhainaut, formation, contrôle du stage, gestion des clubs

ressantes, les métiers sont divers au sein du cabinet... Autant d'aspects permettant de valoriser ce métier à multiples facettes auprès de jeunes trop souvent focalisés sur le terme "comptable".

Nous prévoyons à la fin de l'année une opération « Portes ouvertes des cabinets » à destination des lycéens et des étudiants. Les faire entrer dans nos cabinets permettra de leur présenter le panel de métiers, notamment celui d'expert-comptable.

Une dernière chose dont vous souhaitez parler?

Dernier grand sujet, la réforme territoriale. Notre région est doublement impactée puisqu'en janvier 2019 le Poitou-Charentes rejoindra le Limousin et l'Aquitaine pour former la région Nouvelle Aguitaine ; au détriment de la Vendée qui s'ajoutera aux Pays de la Loire. Nous avons donc une double problématique : l'organisation de la fusion des trois premières régions pour la formation de la Nouvelle Aquitaine, et l'intégration de la Vendée aux Pays de la Loire. C'est un défi de taille pour l'équipe d'élus du Conseil régional de l'ordre, soucieuse de maintenir et de garantir un niveau de service élevé aux consœurs et aux confrères tel qu'il existe actuellement. Notre crainte serait qu'il disparaisse. Nous allons aussi nous battre pour qu'ils puissent continuer de bénéficier d'un service de proximité. Les élus sont motivés par ce challenge et souhaitent imaginer une organisation qui servira voire améliorera le service rendu aux confrères.

Le Challenge Voile, la passion embarque !

Notre manifestation phare, le challenge voile des experts-comptables, existe depuis 27 ans. On retrouve tous les ingrédients des axes de la mandature : communication, dynamisme, convivialité, échange... Cet événement permet de créer des liens entre confrères. En parallèle, nous organisons notre université d'été le vendredi 1er septembre (22e édition).

Rendez-vous les 31 août, 1er et 2 septembre prochain à La Rochelle Retrouvez toutes les infos et le dossier :

www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr

actus des régions



Rythme soutenu des actions en Corse

Le Conseil régional de l'Ordre de Corse prend à cœur de servir au mieux les experts-comptables, les entreprises et l'économie régionale, ayant bien conscience que le début de l'année 2017 a été chargé pour les cabinets, avec le passage obligé à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) puis la période fiscale, dans un contexte tendu financièrement pour les entreprises. Détails.

es relations entre le Conseil régional et la DGFIP, ainsi qu'avec les autres institutions ont été entretenues avec soin, afin d'améliorer encore l'influence et l'image de la profession mais également le quotidien des consœurs et confrères. Le Conseil régional a également organisé ou participé activement à des actions d'échange avec les autres acteurs économiques locaux tels que la Banque de France et les autres établissements bancaires, les collectivités locales et l'agence de développement économique de la Corse, les chambres consulaires et organisations syndicales.

La communication sur Statexpert et Image PME a démarré avec le constat d'un intérêt très fort de la part des acteurs locaux. Elle valorise notre profession et témoigne de notre force en matière d'influence.

Par ailleurs, à l'occasion de la session du Conseil régional de l'Ordre de Corse de mars 2017, Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur, s'est rendu, pour son premier déplacement en région, à la rencontre des experts-comptables de Corse pour nous présenter son programme de mandature.

Enfin, sur le plan régalien, ce début d'année aura été marqué par la participation de l'Ordre des expertscomptables de Corse à la réunion de sensibilisation et d'information sur Tracfin, le 13 mars 2017, sur invitation du procureur général de la cour d'appel de Bastia, Franck Rastoul et en présence du directeur de Tracfin, Bruno Dalles. Au programme: présentation de cas typologiques de blanchiment de capitaux et des modalités de fonctionnement de la plateforme Ermes, permettant les déclarations de soupçons en liane.







Les principales actions de décembre 2016 à juin 2017

Missions fiscales

- ▶ Organisation de conférences « Lois de finances 2017 et rectificative 2016 » à Ajaccio et à Bastia, les 6 et 7 février dernier, en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie présentées cette année par les services de la direction des Finances publiques de Corse.
- ► Echange de documentation sur les mesures spéciales pour la Corse ; participation aux réflexions avec la collectivité territoriale de Corse sur le projet de statut fiscal et social, à Ajaccio et Bastia ; organisations de réunions d'information et d'échanges sur les nouveautés avec les DDFIP et sur le prélèvement à la source.
- ▶ Organisation de réunions d'échanges et d'informations, suite à l'instauration de l'examen périodique de sincérité (EPS) par les organismes de gestions agréés (OGA), avec les expertscomptables et dirigeants des OGA sur la réglementation et la mise en œuvre des EPS les 24 avril à Ajaccio et 26 avril à Bastia.
- Communication dans la presse sur l'opération nationale « Allo Impôts ».

Missions sociales

- ▶ Déploiement de la convention signée en 2016 avec l'Urssaf.
- ▶ Présentation de la loi de Sécurité sociale 2017 et point d'étape sur les difficultés de mise en œuvre de la DSN, avec échange d'expériences, les 20 mars à Ajaccio et 27 mars à Bastia.
- ► Présentation par la Direccte du compte personnel d'activité.
- Information sur les mesures d'aide à l'emploi et action de sensibilisation pour recourir sereinement à la sous-traitance.

▶ Participation et intervention Marie-Dominique Cavalli, président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Corse, à la journée « Impresà si » sur le thème « l'entreprise et handicap » organisée par l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), le 19 mai 2017 à Bastia.

Missions financement et santé des entreprises

- Présentation des mesures de financement et d'aides locales aux entreprises par BPI France région Corse, l'ADEC et la Caisse de développement économique de la Corse (Cadec) suivie d'échanges avec les experts-comptables les 23 février 2017 à Bastia et 24 février 2017 à Aiaccio.
- ▶ Présentation de la convention Conseil supérieur et BPI France sur le financement du numérique et signature d'une convention CROEC et la Cadec sur le même thème et plus adaptée à la taille des cabinets de Corse.
- Participation à la présentation des résultats 2016 et des perspectives 2017 des entreprises de la région Corse par la Banque de France: Marie-Dominique Cavalli est intervenue et a présenté les résultats issus du baromètre Image PME Corse à partir des données de Statexpert, le 15 mars à Ajaccio et le 16 mars à Borgo.
- ► Animation d'un atelier lors d'un Colloque « Difficultés des entreprises » le 28 juin à Ajaccio.

Missions création d'entreprise

Participation active aux initiatives locales d'encouragement à la création et à l'esprit d'entreprise : rencontres de la Capa ; rencontres Adec ; Copil Pépite à l'Université de Corse.

- ▶ Participation en continue aux comités d'agrément Corse Initiative Réseau.
- ► Promotion de Business Story : insertion d'encarts dans la presse locale, communication dans Régions Magazine (spécial Corse).

Missions transmission d'entreprise

▶ Participation active aux « Rencontres Transmission d'entreprise » organisées par les chambres de commerce et les chambres de métiers, au cours desquelles les experts-comptables sont intervenus sur le sujet de « l'évaluation des fonds et la fiscalité » et ont offert des entretiens individuels. Après celles tenues dans quatre régions de Corse du Sud en novembre 2016, celles de Haute-Corse se sont tenues les 30 mai 2017 à Bastia, 31 mai à Ghisonaccia et 1er juin à Calvi.

Missions secteur public

- ▶ Promotion et intervention à la journée Mécénat organisée par la mairie d'Ajaccio sur le thème des crédits d'impôt mécénat.
- ▶ Présence à l'audience de la Chambre régionale des comptes et organisation d'une rencontre avec les conseillers pour mieux appréhender nos univers professionnels respectifs, le 15 juin 2017 à l'Ile-Rousse.
- ► Organisation de la formation sur les comptes de campagne par l'intermédiaire de notre organisme de formation l'AFECC et promotion par voie de presse auprès des mandataires financiers.



Toutes ces actions s'accompagnent d'efforts soutenus en matière de formation et le catalogue 2017 de l'AFECC est en ligne sur le site dédié par le CFPC, après concertations avec la commission Formation du Conseil régional et les délégués des clubs Social et Fiscal.



Devenir contrôleur de stage: pourquoi pas vous?

Comme chacun sait, faire perdurer, renouveler, un secteur, un métier, c'est miser sur les nouvelles générations qui souhaitent s'y investir. C'est dire combien les stagiaires experts-comptables ont une valeur toute particulière pour chacun d'entre nous, à l'heure où notre profession opère un virage stratégique. Les accompagner au quotidien est un des objectifs centraux du Conseil régional de l'ordre Paris Ile-de-France, pour les conduire, toujours plus nombreux, vers la réussite et l'accès à l'exercice libéral. Et pour cela, nous avons besoin de vous.

Contrôleur de stage, un parrain de la profession

En apportant son expérience, en partageant ses connaissances avec les futurs professionnels et en participant aux actions de formation du Conseil régional, le contrôleur est un acteur majeur du développement de la profession. En effet, en supervisant et en accompagnant un stagiaire tout au long de son parcours de formation, le contrôleur l'initie à la vie professionnelle qui l'attend et lui transmet une tradition confraternelle, qui complète l'apprentissage acquis avec le maître de stage.

A la fin des trois ans de stage, c'est le contrôleur qui donnera son avis au Comité régional du Stage sur sa validité en vue de la délivrance de l'attestation de fin de stage, qui permet l'inscription aux épreuves du DEC.

La qualité du stage : un engagement fort du Conseil régional

Renforcer l'attractivité de notre profession passe prioritairement par l'amélioration de la qualité du stage perçue par nos stagiaires. Si le rôle du maître de stage est prépondérant, l'institution se doit d'offrir une qualité d'animation de haut niveau, suscitant l'envie de poursuivre au sein de notre profession. Ainsi, deux journées de comportement avec les contrôleurs (en 1re et en 3e année) sont désormais regroupées en amphi avec l'intervention d'animateurs de haut niveau, des animations jouées par des comédiens pour illustrer des situations vécues, l'intervention d'élus tels que Vital Saint-Marc (déontologie) ou Virginie Roitman (exercice illégal et tableau), etc.

Concrètement, une mission adaptée au calendrier professionnel

Le contrôleur de stage supervise une promotion (une au minimum, mais il peut en suivre davantage) tout au long des trois ans d'apprentissage, afin de pouvoir suivre pas à pas l'évolution de ces futurs professionnels.

En première année, sa tâche réside principalement dans l'animation de son groupe de stagiaires, ce qui représente trois jours en présentiel.

A partir de la 2^e année, s'ajoute à cela une mission de validation des rapports semestriels de chacun de ses stagiaires. Au total, cette mission comprend donc deux jours d'animation en présentiel par an en moyenne, quatre périodes de correction des rapports semestriels sur les deux dernières années et des entretiens de suivi personnalisés en deuxième année. Outre l'enrichissement intellectuel procuré par la rencontre et l'échange avec vos stagiaires, une compensation financière est prévue pour mener à bien cette mission, à hauteur de 760 € pour l'animation d'une journée stagiaire, et 760 € pour le suivi administratif par an et par groupe.

Vous engagez pour l'avenir de notre profession vous intéresse?

Chaque année, le Conseil régional mobilise une quarantaine de contrôleurs par promotion. Pour faire partie de cette force vive, vous devez remplir les critères suivants:

▶être inscrit au tableau de l'Ordre des expertscomptables et exercer depuis au moins trois ans (ou un an si vous êtes adhérent du CJEC);

Pour en savoir



Sur les journées stagiaires, rendez-vous sur



oec.lefrancilien.fr

- ▶ être à jour de ses cotisations et n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale;
- être, de préférence, inscrit auprès d'une Compagnie régionale des commissaires aux comptes pour pouvoir assurer pleinement sa mission pédagogique (notamment pour l'animation des journées de comportement professionnel et/ou supervision des formations en ligne en commun avec le stage de commissaire aux comptes);
- s'engager à respecter les textes, règlements et procédures organisant le stage;
- ▶ accepter d'utiliser les nouveaux outils de communication et de formation ou de se former à cet effet.

Cela va sans dire, le contrôleur doit également faire preuve d'une grande capacité d'écoute, savoir instaurer un climat de confiance, pouvoir établir des liens entre la théorie et la pratique.

Avant de se voir attribuer un groupe de stagiaires, les futurs contrôleurs doivent donc suivre une formation d'une journée sur les techniques d'animation ainsi que trois jours sur les supports du cycle de 1^{re} année, auprès du Conseil supérieur.



TÉMOIGNAGES...

Isabelle Pechart, contrôleur de stage depuis 10 ans

Pourquoi avez-vous fait le choix, il y a 10 ans maintenant, de devenir contrôleur de stage ?

Le transfert de savoir m'est très tôt apparu comme une nécessité pour faire progresser et prospérer notre profession. Avec les années, ce sont des liens pédagogiques que j'ai eu envie de tisser avec les nouvelles générations de confrères, car nous avons tous intérêt à avancer ensemble. Si mon objectif premier est bien sûr de préparer au mieux les jeunes pour leur examen final, j'ai également pour mission de leur ouvrir l'esprit, afin de faire d'eux des conseillers flexibles et efficaces en toutes circonstances. De mon côté, être à leur contact me permet d'apprendre de nouvelles choses, auxquelles je ne serais pas confrontée dans mon cabinet.

Comment conjuguez-vous votre activité en cabinet et votre rôle de contrôleur de stage ?

Je ne me suis jamais vraiment posé la question de la répartition du temps, car cette mission est par nature très adaptée au calendrier fiscal. Entre les animations de journées et les corrections de rendus des stagiaires, être contrôleuse me prend à peine 20 jours par an!

Quelle qualité principale faut-il avoir pour être un bon contrôleur selon vous?

Tout comme eux devront le faire plus tard avec leurs clients, il faut être très à l'écoute avec les stagiaires afin de faire remonter d'éventuels besoins qui pourraient s'avérer des freins à leur réussite. Finalement, lorsqu'on est un professionnel passionné, qui propose une offre de services adaptée à ses interlocuteurs, on ne peut qu'être un bon contrôleur de stage!

Fabrice Heuvrard, contrôleur de stage en formation

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir contrôleur de stage?

Consécutivement à mon inscription en tant qu'expert-comptable, mon engagement pour notre profession a trouvé un écho naturel dans l'accompagnement et la formation des stagiaires.

L'échange avec les générations X, Y, Z et bientôt alpha est enrichissant, car ils sont nos futurs collaborateurs, et peuvent même devenir nos futurs clients. En outre, la rencontre régulière des stagiaires dans le cadre des journées de regroupement est l'occasion de transmettre et vulgariser ce que nous faisons au quotidien avec nos clients.

Vous êtes expert-comptable depuis peu, vous n'avez pas eu peur de vous lancer si jeune dans cette aventure?

Sachant que l'on est généralement diplômé à 33 ans, je me suis dit que je disposais déjà d'une expérience non négligeable. Par ailleurs, la déontologie et les normes n'ont aucun secret pour nous, jeunes professionnels, puisque l'épreuve de déontologie et de révision légale, c'était hier!

Que diriez-vous à un confrère qui hésite à se lancer?

Pour endosser ce rôle, il est évident qu'il est nécessaire de sortir de sa zone de confort. Mais il ne faut pas avoir peur de cette nouvelle responsabilité et la prendre comme un challenge personnel, au service de l'ensemble de la profession. Cela peut d'ailleurs constituer un bon exercice pour de futures interventions publiques ou même d'éventuelles gestions de crise en cabinet, à travers l'écoute d'un groupe de stagiaires.

A lire dans la RFC

Revue Française de Comptabilité

Le financement des entreprises

La Revue française de comptabilité du mois de juin consacre son dossier au financement des entreprises. Détails

e rôle de la profession comptable auprès de ses clients et son positionnement en matière de conseil en financement introduisent ce dossier. Les outils et les partenariats noués par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables mis à disposition des professionnels y sont déclinés. Suivent plusieurs articles reprenant les différentes sources de financement : un premier en dresse un panorama, puis plusieurs autres déclinent, dans le détail, le crédit bancaire, le financement participatif, mais également le financement désintermédié tel que l'euro PP.

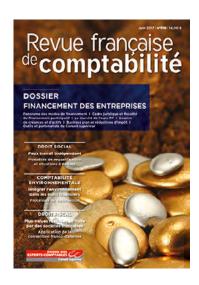
Deux articles de droit fiscal complètent ce dossier en faisant le point sur la réduction d'IR et d'ISF pour les personnes physiques qui financent des entreprises par le biais des plateformes de crowdfunding, et sur la nouvelle exigence de présenter un business plan pour les entreprises recevant des investissements. Enfin, un article de technique comptable étudie, sous l'angle des normes comptables françaises et internationales. le traitement des cessions de créances et d'actifs.

Comme chaque mois, la revue livre, hors dossier, un certain nombre d'articles sur des sujets variés, apportant un "éclairage" sur une réglementation intéressant l'expert-comptable. On

retiendra notamment ce moisci le contenu de la lettre sur les honoraires mise à disposition des actionnaires par les commissaires aux comptes, à l'occasion de leur nomination et actualisée chaque année, mais également un article de droit social faisant appel à la vigilance des entreprises souhaitant recourir à un prestataire indépendant, tant la frontière entre travail indépendant et contrat de travail est parfois ténue. Un article de droit fiscal présente les avantages de la SARL de famille qui, tout en étant une société à responsabilité limitée, peut opter pour le régime des sociétés de personnes.

La partie « Réflexion » de la revue fournit ce mois-ci plusieurs analyses dont notamment un article de comptabilité environnementale ou comment intégrer l'environnement dans les états financiers, mais aussi une contribution de droit fiscal mettant en exergue l'application paradoxale de la convention franco-italienne aux plus-values réalisées en Italie par des sociétés françaises. Enfin, un article décline les conséquences de la loi du 17 mars 2017 relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles qui interdit à certaines sociétés de détenir directement du patrimoine foncier agricole.

Enfin, dans la quatrième et dernière partie de la revue consacrée



au DEC, le stagiaire trouvera le mémoire retenu ce mois-ci, relatif au secteur de la presse quotidienne nationale, ainsi qu'une nouvelle liste de thèmes possibles de recherche pour de futurs mémorialistes en quête de sujet.

La rédaction de la RFC

Pour en savoir 🛱

Retrouvez le sommaire du numéro de juin 2017 sur le site de la Revue Française de Comptabilité

www.revuefrancaisedecomptabilite.fr

Pour acheter ce numéro en version papier

boutique-expertscomptables.com

Abonnez-vous à la Revue Française de Comptabilité, la revue de référence de la profession comptable

Offre d'abonnement de la revue imprimée + la version numérique

Tarifs privilégiés pour les experts-comptables, les stagiaires et les mémorialistes.

Pour en savoir plus et vous abonner :



www.revue française de comptabilite. fr





TROIS FAMILLES DE SERVICES

POUR VOUS ACCOMPAGNER

™ MISSIONS	▲ ACCOMPAGNEMENT	☑ PERFORMANCE
POUR FACILITER L'EXERCICE DE VOS MISSIONS	POUR RENFORCER VOTRE VALEUR AJOUTÉE	POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES CABINETS
COMITÉ D'ENTREPRISE CICE EIRL COMPTES DE CAMPAGNE RSE ACCESSIBILITÉ	PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE LOI TRAVAIL MESURES POUR L'EMPLOI SURAMORTISSEMENT LA DSN FEC-CFCI CONTRATS DE GÉNÉRATION GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	OUTILS MARKETING, OUTILS PERFORMANCE MANUEL DU CABINET DIAGNOSTIC PERFORMANCE DIAGNOSTIC RSE MON CABINET CHANGE
DES OUTILS PRATIQUES	L] UNE RÉPONSE PERSONNALISÉE EN LIGNE ET PAR TÉLÉPHONE	



FIN DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE 1er janvier 2018



3, 2, 1... PARTEZ POUR NOS SOLUTIONS!

Au 1^{er} janvier 2018, le contrat responsable santé sera obligatoire. Mais pas de panique ! Avec notre réseau de 6 500 courtiers partenaires, nous sommes là pour accompagner vos clients, chefs d'entreprise, et pour simplifier leurs démarches réglementaires.

Découvrez nos solutions :

- Santé contrat responsable et ANI
- DUE
- CCN

Pour en savoir plus : alptis.org

N°Azur 0 810 04 4000

Nos solutions d'assurance









